

Table des matières

Présentation et résumé.....	1
Spiritualité « religieuse » vs Religion.....	3
Prémisses d'un édifice spirituel « religieux ».....	5
Appréciation des prémisses des édifices religieux d'idées.....	7
Prémisses « existentielles ».....	8
Prémisses relatives à ce qui est perçu comme nécessités de la nature.....	9
Prémisses spirituelles relatives à l'appartenance, à faire société.....	10
Prémisses spirituelles « sacrées ».....	10
Prémisses relatives aux droits et énoncés moraux.....	11
D'une « spiritualité religieuse » à une « religion ».....	12
Nécessité du « religieux » pour une société ?.....	14
Puissance épistémique intrinsèque du « religieux ».....	15
Nécessités de prémisses « existentielles » religieuses.....	16
Nécessités de prémisses « nécessités de la nature » religieuses.....	16
Nécessités de prémisses « appartenance » religieuses.....	17
Nécessités de prémisses « sacrées » religieuses.....	18
Nécessités de prémisses « droits et énoncés moraux » religieuses.....	19
Article « <i>De la nécessité des religions?</i> ».....	19
Thèses communes de nos différentes approches.....	21
Annexes : prémisses « religieuses » vs « déjà là ».....	25
Annexe : religions et reproduction humaine.....	25
Annexe : spiritualités religieuses et droits fondamentaux.....	29
Annexe : spiritualités religieuses et énoncés moraux.....	34
Cet article (C-9) <i>Les prémisses élémentaires de la vie religieuse</i> est sous Creative Commons BY-SA 4.0.	

Cet article appartient à la rubrique [analyses-de-sujets-sociaux-economiques](#) de notre cahier de recherche [actualisation puis mobilisation de spinoza dans les sciences sociales](#).

Pour être sûr de lire la version la plus récente, cliquez [ICI](#)

Présentation et résumé

Le titre de notre article renvoie évidemment au dernier ouvrage, majeur, de E. Durkheim, *les formes élémentaires de la vie religieuse*¹. Toutefois, en mobilisant nos *thèses*, nous posons que toute forme, « élémentaire » ou non, de la vie religieuse procède d'édifices d'idées, qui se tiennent plus ou moins, nécessairement fondés sur des prémisses élémentaires. Notre article considère beaucoup plus les prémisses qui fondent diverses *vies religieuses* que les *formes* qui les incarnent. Comme le suggèrent aussi bien E. Durkheim dans les FEVR que M. Mauss² *ça s'est passé comme cela*, avec ces *formes* dites « élémentaires », mais ça aurait pu se passer sous d'autres *formes*, bien que fondé sur les mêmes *prémisses élémentaires*.

1 Durkheim, Émile : *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Presses Universitaires de France, 5e édition, 2003

2 Voir dans la *Revue du MAUSS* 2002/1 no 19 l'article *NI HASARD, NI NÉCESSITÉ La contingence des phénomènes sociaux selon Marcel Mauss* par Jacques Dewitte, dans lequel il cite l'« *Essai sur les variations saisonnières des sociétés eskimos. Étude de morphologie sociale* » de M. Mauss (1904).

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

Après avoir rapidement distingué *spiritualité religieuse* et *religion* en reprenant l'article [trois spiritualités idéal-typiques analyse spinoziste](#), notre article suggère des prémisses élémentaires idéal-typiques d'un édifice d'idées « spirituel religieux », en mobilisant, entre autre, nos [thèses](#), et en les confrontant aux axiomes (2, 6 et 7) de l'Éthique partie 1 de Spinoza,

ensuite, en posant, comme E. Durkheim et d'autres anthropologues³, qu'une religion est, par définition, l'affaire d'une communauté, cet article analyse les prémisses spécifiques fondant le passage d'une « spiritualité religieuse » à une « religion »,

enfin, cet article considère les prémisses importantes, pour tout humain et toute société, qu'une religion, selon bien des auteurs, semble devoir porter, soit parce qu'elle est seule à pouvoir le faire, soit parce qu'elle a une capacité beaucoup plus forte de les porter, et parfois de les imposer.

A partir de ce dernier chapitre, un prochain article analyse des ouvrages ou articles défendant la nécessité d'une religion pour toute société⁴.

En conclusion, les idées principales de notre article sont les suivantes :

(1-) l'effort de persévérer dans son être se manifeste aussi bien dans l'étendue (dans les réalités naturelles et humaines) que dans la pensée (affects et effort de recherche) pour concevoir (selon notre [thèse \(2-b\)](#)) toutes sortes d'édifices d'idées relatifs aux affections perçues ou produites, aussi bien dans l'étendue que dans la pensée, édifices raisonnés d'idées qui se tiennent à peu près et qui sont autant de « spiritualités »,

Remarque : les idées et les désirs de vie présente peuvent procéder des idées d'une vie passée, des idées et désirs d'une vie future⁵ et, plus généralement, des idées sur son origine et des idées et désirs d'une destinée.

(2-) Certains de ces édifices « spirituels » procèdent d'une « spiritualité » que nous qualifions de « religieuse », au regard du respect ou non des 7 axiomes de l'Éthique partie 1 de Spinoza, et sont fondés sur des prémisses relatives à des efforts de recherche⁶ et à des désirs de réponses⁷, procédant des prémisses (a-) à (c-)⁸ de notre [thèse 4](#).

(3-) Plus précisément, ces prémisses (idées posées « en soi » au regard de l'édifice d'idées) ont un caractère « religieux » lorsque, d'une manière ou d'une autre, elles font référence à un « au delà »⁹, le plus souvent transcendant, à l'existence d'entités autres que « naturelles » dont « humaines »¹⁰

(4-) un édifice spirituel « religieux » d'idées est une « religion » s'il est partagé par une

3 Ex : Marcel Otte, « La notion de « religion » s'applique surtout à des sociétés de production, c'est-à-dire des sociétés qui assument leur propre destin, autant spirituel qu'alimentaire » (sur [site de l'INRAP](#) (Institut national de recherches archéologiques préventives)

4 Les ouvrages ou articles suivants sont envisagés : (1-) Les Formes élémentaires de la vie religieuse de E. Durkheim, (2-) Les Formes élémentaires de la vie religieuse et le rapport Comte/Durkheim : une filiation problématique de Y. Lamy, (3-) La place de Dieu, Religion et politique chez les modernes de Bruno Karsenti et (4-) Pourquoi la démocratie a besoin de la religion, de Hartmut Rosa.

5 Ex : lorsqu'il y a prise en compte d'une idée de « réincarnation » et d'une idée et désir d'une « vie après la mort ».

6 Ex : questions spéculatives sur la nature et toute chose ; questions existentielles sur la vie, de la naissance à la mort.

7 Ex : quitte, à propos de phénomènes « naturels » particulièrement impactant pour la personne et/ou la société, d'invoquer toutes sortes d'interventions autres que celles de la nature ou des humains (esprits, dieux, totem protecteur, etc....)

8 édifice d'idées fondé sur des prémisses qui, in fine, (a-) dérivent de ce qu'il perçoit comme nécessités de la nature de cette chose et ses propres nécessités et/ou (b-) sont poussées par ses affects, dont ceux relatifs à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude, et/ou (c-) prennent en compte les prémisses supposées (a-) à (c-) des autres humains concernés par la chose.

9 Nous préférons le terme « au delà » au terme « surnaturel » dans la mesure où « l'idée de surnaturel, telle que nous l'entendons, date d'hier » (Durkheim FEVR (1912) livre 1, chap 1 *définition du phénomène religieux et de la religion*). Nous prenons acte que dans le passé et partout dans le monde, les « âmes », les « esprits », les dieux, etc. étaient envisagées aussi « naturellement » que toute chose se rapportant au réel perçue par l'un de ses 5 sens.

10 Exemples de « au delà » : Dieu ou dieux, âme ou esprit d'un ancêtre protecteur, esprits, etc...

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

communauté, autant pour donner un même sens à des affections perçues que pour produire une affection selon un sens prédéfini,

Remarque : dans bien des religions, ce sens transcendant élucidé ou donné procède d'un Dieu ou d'esprits¹¹ ou d'une harmonie préétablie, ou d'un récit mythologique ou d'une légende, etc...

(5-) les prémisses les plus déterminantes exprimant le sens élucidé ou souhaité sont celles qui, de près ou de loin, sont relatives à des interrogations existentielles, ou se rapportent à des perceptions des nécessités de la nature et de sa nature, ainsi qu'à l'appartenance à une communauté¹², jusqu'à considérer certaines prémisses comme « sacrées ». Toutes ces interrogations que l'humain pose sont « déjà là¹³ » et le recours « religieux » à un « au delà » permet des réponses plus désirables,

(6-) Le recours, caractéristique du « religieux », à un « au delà »¹⁴ permettant une alternative « « vrai » vs « indécidable » », au lieu de « « vrai » vs « faux » », donne une puissance épistémique particulière à tout discours ou idée « religieuse ». Cette puissance épistémique est due, aussi, à la plus grande cohérence et complétude¹⁵ que permettent des prémisses supplémentaires fondées sur un « au-delà indécidable ».

(7-) Il n'est donc pas déraisonnable de penser que le désir de puissance épistémique, de force de persuasion, ait pu pousser à imaginer des « au delà » pour affirmer toute idée et action « déjà là », et auxquelles on tient, susceptibles, sinon, d'être réfutées, contestées. Ce désir de puissance épistémique peut être une « raison » rendant « nécessaire » le « religieux » pour mieux répondre aux questions existentielles et, surtout, prescrire à soi et aux autres des prémisses désirées fondant la vie des personnes, le plus souvent avec d'autres. Enfin, dans le cadre d'une anthropologie machiavelienne¹⁶, nous présumons que ce désir de puissance épistémique, désir satisfait en mobilisant un « au delà » le plus souvent transcendant, est aussi intense chez les « Grands » que chez le « peuple », mais pour des prémisses différentes.

Spiritualité « religieuse » vs Religion

Dans notre article [*trois spiritualités idéal-typiques analyse spinoziste*](#), nous distinguons trois spiritualités idéal-typiques¹⁷. Dans cet article, nous ne considérons que les spiritualités

11 Exception notable : le bouddhisme est une spiritualité « religieuse » commune, sans un Dieu, mais avec des réincarnations. Toutefois, dans tous les pays dans lequel il est implanté, le bouddhisme accepte de cohabiter, y compris dans ses temples avec les divinités et esprits locaux répondant aux principales préoccupations humaines (fertilité, récoltes, guerre, santé), ex : En Chine (Guanyin (观音), Dizang, Amitābha, Mazu, Caishen, Tudi Gong), au Japon (Kannon (観音), Hachiman, Inari, Daikokuten, Bishamonten), en Mongolie et Tibet (Mahākāla, Palden Lhamo, Yamāntaka, divinités locales du Böñ), en Thaïlande (Phra Phrom (Brahmā), Indra, Ganesh, esprits *phi*). En résumé, le salut spirituel (nirvāṇa, renaissance favorable) relève du Bouddha et des bodhisattvas, tandis que les besoins concrets (récoltes, santé, prospérité, protection) sont confiés aux dieux/esprits. Ceci nous confirme qu'il y a une nécessité, besoin, de croyances en des êtres de l'au delà en mesure de prendre en compte les énoncés fondamentaux fondant la vie réelle, celle de tous les jours, avec toutes ses difficultés et ses mystères.

12 Néanmoins, cette communauté n'est pas seulement caractérisée par une religion ou une spiritualité.

13 « déjà là » car provoqués, in fine, par des affections bien réelles relatives, par ex., au manque de nourriture, à la naissance d'un enfant, à une vie avec d'autres plus ou moins conflictuelle.

14 Exemples de « au delà » : Dieu ou dieux, âme ou esprit d'un ancêtre protecteur, esprits, etc...

15 Rappel : une idée cohérente avec d'autres n'est vraie que si les idées sur laquelle elle repose, dont des prémisses, sont reconnues comme vraies. La cohérence et la complétude sont nécessaires pour démontrer le vrai, mais pas suffisant.

16 Machiavel (*discours de la première décade de Tite-Live* et *Le Prince*) distingue quelques « grands » avides de pouvoir et le « peuple » qui n'en veut pas, mais ne veut pas être dominé : « Sans doute à ne considérer que ces deux ordres de citoyens - les Grands et le Peuple -, on est obligé de convenir qu'il y a, dans le premier, un grand désir (une humeur) de dominer ; et, dans le second, le désir (l'humeur) seulement de ne pas être dominé, par conséquent plus de volonté de vivre libre. ». et également « Mais quant à cet autre vœu du peuple de conserver sa liberté, un prince ne pouvant le satisfaire doit examiner avec soin les causes qui lui font désirer si ardemment d'être libre. Il trouvera que quelques-uns, mais en petit nombre, le désirent pour commander ; mais tous les autres, qui sont bien plus nombreux, ne désirent être libres que pour vivre en sûreté ».

17 Trois « spiritualités » idéal-typiques : (1-) une spiritualité plutôt « scientifique » et « pragmatique », (2-) une spiritualité plutôt « religieuse », (3-) une spiritualité plutôt « artistique ».

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

« religieuses ».

Il existe de multiples approches de la « spiritualité religieuse » et de la « religion » (au regard de la spiritualité). Pour notre propos, il est nécessaire d'en adopter une pour la « spiritualité » et de compléter cette approche pour la « religion ».

Selon notre [thèse \(2-b\)](#), l'humain conçoit toutes sortes d'édifices d'idées procédant des affections perçues ou produites, aussi bien dans l'étendue que dans la pensée, édifices raisonnés d'idées qui se tiennent à peu près,

Comme tout édifice d'idées, un édifice « spirituel-religieux » d'idées est fondé sur des prémisses, dont des prémisses relatives à des efforts de recherche¹⁸ et à des désirs de réponses¹⁹, procédant des prémisses (a-) à (c-)²⁰ de notre [thèse 4](#), et plus particulièrement fondé sur des prémisses poussées par la **volition (a-)** d'élucider des causes et un sens transcendant les affections perçues dans leurs manifestations premières, ou la **volition (b-)** de chaque humain de donner un sens transcendant aux affections qu'il a produite ou qu'il va produire.

Quelques exemples de volition (a-) : (1-) à propos d'un phénomène de la nature, construire un sens fondé sur un modèle descriptif plus ou moins mathématisé, (2-) à propos d'un phénomène sociétal humain, élucider le sens donné (voir des exemples de la volition (b-))²¹, (3-) à propos d'un phénomène de la nature, attribuer la cause et le sens à une entité transcendant cette nature (ex : courroux divin, esprit immanent bienfaisant, une harmonie « naturelle » « préétablie »²²), (4-) à propos d'un phénomène sociétal humain, attribuer la cause et le sens à une entité inspirant, transcendant ou possédant ces humains (ex : esprit, diable, dieu, vaudou, etc...), (5-) à propos de toute affection, d'origine « naturelle » dont « humaine », lui donner une représentation, un sens, en concevant une création (ex : une histoire, une œuvre artistique (picturale, musique, etc..), une poésie, un roman, etc..)

Quelques exemples de volition (b-) : (1-) sens donné (au regard de soi-même, d'autrui, de la nature, des générations futures) à ses tâches quotidiennes routinières (ex : ménage, repas, actes rituels) ou à des actes exceptionnels (ex : organiser une épicerie « solidaire », monter sa « boîte », être militant et dirigeant politique)), (2-) pour les mêmes tâches ou les mêmes actes exceptionnels (ex : créer de la richesse), les interpréter ou les accomplir selon un sens suggéré ou dicté par une entité transcendante (ex : pour continuer l'œuvre créatrice de Dieu, volonté divine, une harmonie à respecter, un « esprit » à satisfaire, etc.), (3-) pour les mêmes tâches ou les mêmes actes, leur donner une représentation, un sens, en concevant une création (ex : une histoire, une œuvre artistique (picturale, musique, etc..), une poésie, un roman, etc..).

Les exemples (3-) et (4-) de la volition (a-) et l'exemple (2-) de la volition (b-) relèvent plutôt d'une spiritualité pouvant être à l'origine ou pouvant être une conséquence d'une « religion » (*les autres exemples relèvent d'une spiritualité plutôt « scientifique&pragmatique » ou « artistique »*).

Dans notre article [trois spiritualités idéal-typiques analyse spinoziste](#), nous caractérisons formellement les trois spiritualités idéal-typiques au regard des sept axiomes de E1 de Spinoza.

18 Ex : questions spéculatives sur la nature et toute chose ; questions existentielles sur la vie, de la naissance à la mort.

19 Ex : quitta, à propos de phénomènes « naturels » particulièrement impactant pour la personne et/ou la société, d'invoquer toutes sortes d'interventions autres que celles de la nature ou des humains (esprits, dieux, totem protecteur, etc....)

20 édifice d'idées fondé sur des prémisses qui, in fine, (a-) dérivent de ce qu'il perçoit comme nécessités de la nature de cette chose et ses propres nécessités et/ou (b-) sont poussées par ses affects, dont ceux relatifs à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude, et/ou (c-) prennent en compte les prémisses supposées (a-) à (c-) des autres humains concernés par la chose.

21 Selon P. Bourdieu (Bourdieu, Chamboredon J-C et Passeron J-C (dir.), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton and Bordas, 1968), dans les sciences dures, il s'agit de *construire* un sens, et dans les SHS d'élucider un sens *déjà là*.

22 Leibniz : *Monadologie* (publié en 1720). « *l'harmonie préétablie de Leibniz propose une vision du monde où chaque élément est synchronisé de manière divine pour créer une cohérence parfaite.* »

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

Ces trois spiritualités idéales-typiques sont fondées sur des prémisses procédant aussi bien du mode « affect » que du mode « raison » ou « entendement »²³ de l'attribut Pensée de l'humain. Sur le fond, elles sont à apprécier selon nos critères (A-) à (C-)²⁴ présentés dans notre article [epistemologie ordinaire et émotions épistémiques au prisme de Spinoza](#).

C'est l'objet du chapitre suivant que d'analyser sur le fond les prémisses possibles d'un édifice spirituel « religieux ».

Prémisses d'un édifice spirituel « religieux »

Les humains et les sociétés humaines sont d'une richesse infinie pour concevoir des idées et des édifices d'idées, idées posées en soi ou idées procédant, déduites, d'autres idées, dont celles posées en soi, et ce, à propos de tout sujet.

Parmi tous ces sujets, certains sont beaucoup plus primordiaux que d'autres. Dans notre article [trois processus sociaux universels déterminants](#), nous en citons trois : (1-) production et mise à disposition de biens et de services, (2-) reproduction humaine²⁵, (3-) appartenance²⁶. Ces processus déterminants de toute société humaine ne sont possibles que s'il y a association entre les gens, association souhaitée le plus souvent sous la conduite d'une raison ([thèses \(2-\)](#)).

Toutefois, avec Montesquieu, nous citons un quatrième sujet : « l'idée de Dieu ». En effet, dans « *L'esprit des lois* » (1748, livre 1, chapitre 2 (« *des lois de la nature* »)), Montesquieu définit quatre lois naturelles régissant la vie de l'Homme : *l'idée de Dieu, la quête de la nourriture, le désir de se reproduire, et l'aspiration à vivre en société*. Pour Montesquieu, la recherche d'une *idée de Dieu* procède du désir de « *chercher l'origine de son être* »^{27,28}. Ainsi, pour Montesquieu, *l'idée de Dieu* est à ajouter aux *trois processus sociaux universels déterminants* que nous suggérons.

Bien d'autres auteurs ont souligné l'importance du « religieux », ainsi B. Constant qui considère le « *sentiment religieux comme une constante anthropologique universelle* »²⁹ ou Freud qui admet dans une lettre à Groddeck en 1920 que : « *Tout individu intelligent a bien une limite où il se met à devenir mystique, là où commence son être le plus personnel* »³⁰.

Parmi les spiritualités religieuses possibles, il y a la « *religion de l'homme* »³¹ que propose J. J.

23 Toutefois, dans des proportions différentes. Une spiritualité « scientifique » procède beaucoup du mode « raison » de la pensée. Une spiritualité « religieuse » prétend, sur certains sujets, procéder du mode « raison », mais d'autres diront que cela procède du mode « affect » (« *ils prennent leurs désirs pour des réalités!* »).

24 (A-) : cohérence et complétude de l'édifice d'idées constituant la connaissance à propos d'une chose ; (B-) prémisses acceptables de cet édifice ; (C-) : prémisses poussées par les affects envers la personne qui acquiert ou dit sa connaissance.

25 Nous considérons la reproduction humaine comme un processus social et non uniquement biologique, et ce en plein accord avec Paola Tabet : *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, L'Harmattan, 1998

26 Selon J.J. Sarfati (« *sphères de Justice de M. Walzer; Critiques et propositions d'interprétation* ») : « *S'il n'existe pas de biens qui transcendent tous les autres, il en est qui sont premiers au sens de la fondation initiale de la personne. Tel est bien, pour Michaël Walzer, comme pour Ricoeur qui le rejoint sur ce point, l'appartenance à une communauté. Sans elle, l'agent apatride « court d'infinis dangers* » ».

27 Montesquieu explique en note de bas de page : « *Il me semble que nous ne pouvons nous cacher que nous sentons avant de connaître et de comprendre. Loin d'insulter au Créateur, c'est entrer dans ses vues, puisqu'il a voulu que le sentiment de notre existence nous en fit rechercher l'origine* » (Extrait du livre de *L'esprit des lois*, p. 3.) Conf., *Défense de l'Esprit des lois*, première partie, II, sixième objection.)

28 Nous pensons que, outre « *chercher l'origine de son être* », l'humain a le désir de chercher, de connaître la *destinée de son être*, et, pour la plupart des croyants, plus précisément son *Salut*, Salut imaginé de multiples façons (ex : le Paradis de Dante). Ensuite, conduit ou non par sa Raison, il se conforme à ce qui est suggéré ou prescrit pour s'assurer la destinée souhaitée. Ce qui est suggéré ou prescrit l'est par la puissance de la multitude de la communauté, surtout par l'impérialisme qui s'y substitue souvent.

29 Kloocke Kurt (Université de Tubingen) : les écrits de Benjamin Constant sur la religion : quelques réflexions herméneutiques et méthodologiques ; Communication au Congrès de l'Association, le 19 juillet 1995

30 Article de Christine PEDOTTI dans Témoignage Chrétien 05-03-2015

31 Selon ChatGpt4 : la « *Religion de l'homme* : Aussi appelée "religion naturelle", est fondée sur la foi personnelle et directe sans intermédiaires. Rousseau la décrit comme une religion intérieure, purement spirituelle, qui ne dépend pas de rites ou de dogmes

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

Rousseau dans le « *Contrat social* ».

A propos de la religion, le désir de réponse existentielle est assez souvent mis en avant, y compris de nos jours, par exemple lors de la cérémonie religieuse œcuménique du 4 août 2024, dans le cadre des jeux olympiques de Paris 2024, avec l'allocution de Thomas Bach, président du C.I.O. :

« *Comme la foi, le sport peut nous guider pour mener une vie meilleure et pleine de sens et faire ressortir ce qu'il y a de meilleur en nous* » et « *nous enseigne l'importance de vivre en solidarité et en paix avec nos semblables* ». Toutefois, « *le sport ne peut pas répondre aux questions ultimes sur le sens de notre existence* », a affirmé Thomas Bach, comme en écho aux remarques qui assimilent parfois le sport à une nouvelle religion³² : « *Seule la foi peut donner des réponses aux questions vraiment existentielles de la vie, de la mort et du divin* ».

Ce parallèle entre sport et foi nous rappelle qu'une religion, fondée sur ses prémisses, peut nous inspirer quant à notre désir d'épanouissement personnel et de vivre ensemble d'une certaine façon, et ce, comme bien d'autres activités du corps et de l'esprit. Par contre, d'après cette citation et bien d'autres, seule la religion « *peut donner des réponses aux questions vraiment existentielles de la vie, de la mort et du divin* ».

Toutefois, aussi bien Montesquieu que Thomas Bach, en citant dans le même élan des réalités « naturelles » dont « humaines »³³ et l'idée de Dieu ou la question du divin, prennent en compte une sorte d'aboutissement des pensées religieuses posant que Dieu est une réalité, alors qu'il n'est qu'une idée, qu'une des réponses spirituelles possibles « *aux questions vraiment existentielles* », mais aussi aux désirs, aux craintes se rapportant aux préoccupations enracinées dans le réel que sont, parmi bien d'autres, pour Montesquieu, *la quête de la nourriture, le désir de se reproduire, et l'aspiration à vivre en société* et, pour Thomas Bach, *la vie et la mort*.

En effet, au regard des recherches d'anthropologues (voir toutes celles mobilisées par E. Durkheim dans les FEVR) et de paléontologues, et de multiples rites et prières, cette quête du « *sens de notre existence* » n'est pas la seule source de prémisses fondant un édifice religieux d'idées. Les deux processus déterminants, enracinés dans le réel « *nécessités de la nature et de sa nature* », que sont *la production et la reproduction de biens et de services* et *la production et reproduction humaine*, ainsi que « *l'aspiration à vivre en société* », comme l'écrit Montesquieu (et plus généralement le désir d'appartenance), ont poussé à rechercher toutes sortes d'idées, et peut-être même, selon Montesquieu, avant même de rechercher des idées relatives au « *sens de notre existence* »³⁴. De même, ces recherches montrent que les réponses trouvées, spirituelles et religieuses, ne mobilisent pas toujours une idée ou une existence d'un Dieu unique.

Remarque : Ces considérations nous conduisent à penser, dans le chapitre Nécessité du « religieux » pour une société ?, que la plupart des questions que l'humain pose, à propos de la quête de la nourriture, le désir de se reproduire, et l'aspiration à vivre en société sont « déjà là »³⁵ et que le recours « religieux » à un « au delà » permet des réponses plus désirables.

institutionnalisés. Elle prône une relation directe entre l'individu et Dieu, basée sur la conscience et la morale personnelle. Cette forme de religion est universelle et ne divise pas les hommes en différentes communautés religieuses.

32 Rapporté par le journal *La Croix* du 5 août 2024.

33 Pour Montesquieu, *la quête de la nourriture, le désir de se reproduire, et l'aspiration à vivre en société* ; Pour Thomas Bach *la vie et la mort*.

34 « *L'homme, dans l'état de nature, aurait plutôt la faculté de connaître, qu'il n'aurait des connaissances. Il est clair que ses premières idées ne seraient point des idées spéculatives : il songerait à la conservation de son être, avant de chercher l'origine de son être* » (Montesquieu, *L'esprit des lois*, Chap 2 des lois de la nature). Néanmoins, *conserver son être* en tenant compte des nécessités de la nature et de sa nature et de toutes sortes de phénomènes conduit à avoir beaucoup de pensées *spéculatives* dont les réponses peuvent être du registre de la spiritualité et de la religion et/ou du registre scientifique !

35 « déjà là » car provoqués, in fine, par des affections bien réelles relatives, par ex., au manque de nourriture, à la naissance d'un enfant, à une vie avec d'autres plus ou moins conflictuelle.

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

Nous posons donc que le conatus, l'effort de persévérer dans son être, se manifeste aussi bien dans l'étendue (affections bien « réelles » de la nature et des humains, dont celles des catégories *nécessités de la nature et de sa nature* et *appartenance*) que dans la pensée (affects et effort de recherche : avoir des idées de toutes sortes relatives aux affections perçues aussi bien dans l'étendue que dans la pensée). Cet effort spirituel existe bien sûr lorsqu'il s'agit du sens de l'existence, mais nous pensons que cet effort spirituel existe d'abord à propos des deux processus déterminants enracinés dans le réel « *nécessités de la nature et de sa nature* » que sont *la production et la reproduction de biens et de services* et *la production et reproduction humaine*, ainsi que « *l'aspiration à vivre en société* », comme l'écrit Montesquieu, et plus généralement le désir d'appartenance.

Nous apprécions ces diverses prémisses plausibles et les édifices d'idées qu'elles fondent au regard des considérations du paragraphe suivant. C'est ensuite l'objet des paragraphes qui suivent que d'envisager diverses prémisses possibles pouvant fonder cet effort spirituel et les divers édifices d'idées qu'il permet de concevoir, et ce, en déclinant ces prémisses dans les catégories de prémisses de notre *thèse (5-)*, à savoir lois et nécessités de la nature³⁶, appartenance, droits fondamentaux³⁷, « sacré »³⁸, énoncés moraux inspirant les associations.

Appréciation des prémisses des édifices religieux d'idées

Pour esquisser ces prémisses et éprouver divers édifices spirituels d'idées possibles et plausibles, nous mobilisons notre critère (B-) de notre article *épistémologie ordinaire et émotions épistémiques au prisme de Spinoza*, à savoir : (B-) prémisses acceptables de cet édifice ;

Remarque : les critères (C-) (prémisses poussées par les affects envers la personne qui acquiert ou dit cet édifice d'idées.) sont surtout mobilisés dans le chapitre D'une « spiritualité religieuse » à une « religion ».

Dans le paragraphe *Typologie des prémisses des trois spiritualités* de notre article *trois spiritualités idéal-typiques*, nous précisons, au regard des axiomes de E1 de Spinoza, les types de prémisses caractéristiques d'un édifice religieux d'idées, à savoir celles dont l'acceptation est révélatrice d'une certaine religiosité :

(b-0) Prémisses posées relatives à des phénomènes et/ou affections provoquant des affects intenses (ex : comète, catastrophe « naturelle », paysage magnifique), mais sans causes ou raisons évidentes, et désir d'en imaginer coûte que coûte, dont des prémisses relevant d'une spiritualité « religieuse » ou « artistique ».

(b-1) Inversement, recours à des entités ni « naturelle » et ni « humaines » à propos d'éventuels événements ou phénomènes, qu'ils soient craints (le recours est alors invoqué pour qu'ils n'arrivent pas) ou souhaités (le recours est alors invoqué pour les favoriser).

Remarque : ces recours s'ajoutent le plus souvent à des actions humaines pour éviter ou

36 Ex : pouvoir jouir de biens et de services est perçu comme une nécessité de sa nature ; produire et mettre à disposition des biens et des services est également perçu comme une nécessité de la nature, nécessité à assumer par la société.

37 Ex : les quatre droits fondamentaux de l'article 2 de la DdHC de 1789 : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.* ». Un préalable est l'article 1 : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.* ...

38 C'est la puissance des diverses multitudes qui dicte les signes d'appartenance et d'identité et ce qui est sacré. Ils sont donc changeants et peuvent être grandement influencés ou même dictés par ceux qui captent cette puissance de la multitude (médias, leaders, etc.). Les signes d'appartenance et d'identité peuvent être perçus différemment par les uns et les autres, ex : le voile est perçu comme un signe d'appartenance à la communauté des croyants par les musulmans mais peut être perçu comme un signe de soumission de la femme à l'homme par celles et ceux n'appartenant pas à cette communauté.

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

*provoquer ces événements ou phénomènes.*³⁹

(c-) Prémisses posées du fait de phénomènes récurrents mais insaisissables, ex : règles et fenêtre de fécondité de la femme, saison des pluies, etc... , et poussant à des compréhensions et à des actions « discutables scientifiquement » (ex : qualifiées de rites de superstition).

Remarque 1 : Ces types de prémisses sont poussés par des « germes » dont ceux évoqués par Hobbes dans le Léviathan : curiosité naturelle, ignorance, rêves et visions, traditions et enseignements,

Remarque 2 : parfois, ces prémisses (c-) se conjuguent ou sont instrumentalisées avec les prémisses (d-) à (f-)⁴⁰ que nous mobilisons dans le chapitre D'une spiritualité religieuse à une religion.

Les prémisses plausibles évoquées dans les paragraphes suivants sont celles, non exhaustives, fondant l'approche spirituelle de l'individu. Chaque individu porte des prémisses, prémisses poussées par ses affects, affects de toutes sortes, affects provoqués par toutes les affections qu'il éprouve (ex : la faim, la mort d'un proche, la pluie qui tombe enfin), mais aussi affects provoqués par des affections relatives à l'imitation des affects⁴¹ et à la puissance de la multitude⁴². Toutes ces prémisses fondent une mise en œuvre (ex : Certains rites à respecter) pouvant prendre des formes très diverses, mais nous rappelons que, avec les mêmes prémisses élémentaires déterminantes, ces formes auraient pu être autres et/ou seront peut-être autres.

Toutes les considérations précédentes concernent la vie présente. Toutefois, des désirs formulés par Montesquieu (désir de « *chercher l'origine de son être* ») et par Thomas Bach (« *donner des réponses aux questions vraiment existentielles de la vie, de la mort* ») conduisent à envisager le très fort désir des humains de poser des prémisses « *existentielles* ».

Ces prémisses (idées posées « en soi » au regard de l'édifice d'idées) ont un caractère religieux lorsque, d'une manière ou d'une autre, elles sont attribuées, font référence, procèdent d'entités autres que « naturelles » ou « humaines », bref un « au delà », ex : un Dieu, un esprit, etc..

Après tous ces paragraphes posant des plausibles prémisses spirituelles, le chapitre suivant, *D'une spiritualité religieuse à une religion*, prend plus précisément en compte les prémisses procédant de l'imitation des affects et de la puissance de la multitude, au regard de nos critères (C-)⁴³, pour fonder des scénarios plausibles pour qu'une spiritualité « religieuse » soit partagée par une communauté et soit affirmée comme une religion commune.

Prémisses « existentielles »

Ces prémisses « existentielles » sur son origine (ex : poser l'existence d'une vie antérieure, d'une « réincarnation »), sur le « pourquoi » de sa vie présente (ex : contribuer à un monde « meilleur ») et sur une vie future (ex : vie éternelle au paradis ou en enfer) peuvent être posées, au contraire des exemples cités, en ne tenant compte que des réalités naturelles dont humaines. Toutefois, le plus souvent, ces prémisses « existentielles » ne sont posées qu'en posant d'abord l'existence d'un « au delà », le plus souvent transcendant, ex : Dieu, dieux, âme ou esprit d'un ancêtre protecteur.

39 Le dicton « *aides toi et le ciel t'aidera* » est révélatrice de cette prémisse (b-1).

40 (d-) Prémisses poussées par le désir de dominer, de contrôler les trois processus sociaux universels déterminants, (e-) Prémisses poussées par le désir d'obtenir un capital symbolique ou un capital financier bien réel, (f-) Prémisses poussées par des affects relatifs à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude,

41 Ex : adhésion à ce que souhaite ou croit un proche

42 Ex : la pression du voisinage, et surtout un imperium (un pouvoir) ayant capté la puissance de la multitude.

43 Critères (C-) : prémisses poussées par les affects envers la personne qui acquiert ou dit cet édifice d'idées.

Ces prémisses « existentielles » peuvent même conduire à infléchir des prémisses évoquées dans les paragraphes suivants, ex : des idées et prémisses relatives aux droits et aux énoncés moraux peuvent tenir compte d'une vie future à l'aune du respect de prémisses droits et énoncés moraux de la vie présente.

Prémisses relatives à ce qui est perçu comme nécessités de la nature

Nous envisageons d'abord des prémisses relatives à des affections, des événements, des phénomènes provoquant des affects intenses, pouvant pousser à des questions existentielles, en particulier parce qu'il n'y a pas ou pas encore de réponse « scientifique » ou d'explication, ex :

Prémisses relatives à une idée, une vision de la nature et du monde, et de sa place dans celui-ci,

Prémisses relatives aux événements déterminants de la vie, ex : naissance, puberté-fécondité, âge adulte, mort, accidents et maladies très impactantes,

Prémisses relatives à des phénomènes exceptionnels naturels ou humains (comètes, éclipses, tremblements de terre, bombardements, inondations ou sécheresses, guerre et massacres)

Mais, également, des prémisses relatives à tout ce qui peut affecter régulièrement notre vie et pour lesquelles les actions à réaliser relèvent autant d'arbitrages que de pragmatisme, ex :

Prémisses relatives à la reproduction humaine⁴⁴, à des phénomènes corporels (plaisir sexuel, douleur, fécondation), à des morphologies « étranges » (ex : albinos, nains ou géants, hermaphrodites),

Prémisses relatives à des « pouvoirs », capacités exceptionnelles, à des comportements de toutes sortes (ex : relatifs à l'orientation sexuelles, à la « folie », etc..)

Prémisses relatives à des phénomènes récurrents (climats et saisons, cycles de la lune)

Prémisses relatives aux animaux et aux plantes, à chasser, à cueillir, à élever, à cultiver.

Les prémisses relatives à tous ces sujets cités relèvent d'une spiritualité « scientifique-pragmatique » (1-) lorsqu'elles posent ces sujets en soi ou procédant d'autres réalités naturelles, dont humaines. Par contre, les prémisses relatives à tous ces sujets cités relèvent d'une spiritualité « religieuse » (2-) lorsqu'elles sont corrélées ou même attribuées à des entités ni humaines et ni naturelles, ex : Dieu, esprits, djinns, etc.....

Une spiritualité peut être fondée sur des prémisses de ces deux catégories ((1-) et (2-)). Ces deux catégories peuvent même en grande partie se recouvrir lorsque la « Nature » est considérée comme une entité à laquelle l'humain a à faire, ex : l'animisme, le « *Deus, sive Natura* » de Spinoza, mais également avec le concept de nature comme sujet de droit⁴⁵.

Enfin, il est important de noter que les prémisses « religieuses », i.e. corrélées ou même attribuées à des entités ni humaines et ni naturelles (ex : Dieu, esprits, djinns, etc.....), sont de deux sortes : (1-) prémisses posant que ces entités comptent parmi les causes de faits et phénomènes dans l'étendue (ex : faire pleuvoir ou apparaître une comète, provoquer une maladie, réussir au bac, etc..), (2-) prémisses posant que ces entités posent, dans la pensée⁴⁶, des idées, des énoncés dont

44 Voir annexe religions et reproduction humaine

45 Michel Serre, à propos de son ouvrage *Le Contrat naturel* (1990), dit, bien plus tard : « *La seule théorie que j'ai développée dans Le Contrat naturel... c'est qu'il serait bon de faire un pas de plus et de dire que la nature serait ce sujet de droit avec lequel on passerait ce fameux contrat. Tout le monde aussitôt a crié haro sur « l'animiste » !* ». Aujourd'hui, l'idée, fort « spirituelle », que la Nature doit être sujet de droit fait son chemin.

46 Comme Spinoza, notamment dans sa lettre 31 à Louis Meyer. (En conclusion de sa démonstration : « *Je conclus donc que l'âme humaine ne peut connaître que les attributs de l'étendue et de la pensée* » (Traduction de Saisset)), nous posons que nous ne

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

nous devons tenir compte.

Les prémisses spirituelles relatives aux autres catégories (appartenance, sacré, droits fondamentaux et énoncés moraux) ne relèvent que de (2-) (prémisses posant que ces entités posent des idées, des énoncés dont nous devons tenir compte.)

Prémisses spirituelles relatives à l'appartenance, à faire société

A titre d'exemple, nous proposons les prémisses suivantes :

Prémisses relatives à la constitution, pérennité, rôle de la famille⁴⁷ et de chacun dans la famille, le clan, la tribu et tout autre regroupement (ex : patriarcat, castes, nobles, classes sociales)

Prémisses relatives à l'appartenance (ou non ou selon modalités) à la famille, au clan, à la tribu, à tout autre collectif, ex : hérédité et liens de parenté, liens par mariage, « mérite », etc...

Toutes ces prémisses peuvent être poussées par des affects, des désirs. Rares sont celles qui, à priori, sont absolument subordonnées à des nécessités de la nature. Néanmoins, au lieu d'être « posées en soi », ce qui permet facilement leur remise en cause, elles peuvent être dites fondées sur ou légitimées par (1-) des « lois naturelles » (naturalisation, essentialisation, nécessités de la nature prises en charge collectivement), (2-) des « lois » ou prescriptions « religieuses » (ex : lois procédant d'un Dieu), (3-) un amalgame des deux (ex : nature créée par un Dieu transcendant ou un « deus sive natura » immanent).

Il est vain d'essayer faire le tour de toutes les prémisses relatives à l'appartenance. Nous affirmons qu'elles sont poussées par des affects de toute sorte, de désir de domination au désir de mettre en œuvre ou de conforter une spiritualité « religieuse », en passant par le désir que cela soit mis en œuvre d'une certaine manière, sur la base de droits fondamentaux et d'énoncés moraux⁴⁸, objet du paragraphe *Prémisses spirituelles relatives aux droits et aux énoncés moraux*.

Prémisses spirituelles « sacrées »

Selon Durkheim⁴⁹ « *Les choses sacrées sont celles que les interdits protègent et isolent, les choses profanes étant celles auxquelles ces interdits s'appliquent et qui doivent rester à l'écart des premières. La relation (ou l'opposition, l'ambivalence) entre Sacré et Profane est l'essence du fait religieux.*».

Pour nous, « *les choses sacrées* » procèdent évidemment de prémisses spirituelles que nous qualifions donc de « sacrées ».

Si, pour Durkheim, la religion repose sur la distinction fondamentale entre le sacré (ce qui est considéré comme divin, transcendant ou digne de vénération) et le profane (ce qui appartient au domaine ordinaire et quotidien)⁵⁰, pour nous, toutes sortes de prémisses des paragraphes précédents et suivants peuvent être considérées comme « sacrées » ou fondant des choses « sacrées » (ex : un rite, une tradition, un énoncé) par une personne ou une communauté.

Parmi ces prémisses « sacrées », il y a bien sûr celles relatives à du « divin » ou du « transcendant », etc., en particulier si la spiritualité de la personne procède d'une religion dans lequel il est immergé. Mais il peut y avoir aussi des prémisses « sacrées » directement relatives à

percevons les choses existantes, réelles, que sous deux attributs : étendue et pensée.

47 Voir l'annexe *religions et reproduction humaine*, à propos, entre autre, de la famille.

48 A propos des manières, voir les prémisses de catégories suivantes, en particulier droits fondamentaux et énoncés moraux.

49 Durkheim, Émile. Les formes élémentaires de la vie religieuse, Presses Universitaires de France, 5e édition, 2003

50 Reprise d'une réponse de ChatGpt4 à une question sur la religion selon Durkheim.

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

des nécessités de la ou de sa nature (ex : le respect exclusif et inconditionnel de la vie ou d'une orientation sexuelle, le rôle reproductif de la famille et de la mère dans celle-ci), relatives à l'appartenance (ex : la nation et les objets et symboles à propos de celle-ci, une fête familiale régulière à ne rater sous aucun prétexte, un rite d'initiation), à des droits fondamentaux ou des énoncés moraux (ex : jusqu'à tout sacrifier et compromettre sa vie pour les respecter et les faire respecter).

Le caractère « sacré » de toutes les prémisses spirituelles envisagées dans les paragraphes précédents et suivants est rendu visible par l'intensité des affects poussant à les mettre en œuvre ou provoqués par leur remise en cause. Dans une société multi-religieuse, le caractère « sacré » d'une prémisses devient tangible lorsque sa prise en compte va jusqu'à, pour certains, remettre en cause des prémisses relatives aux nécessités de la nature, à l'appartenance ou à des droits fondamentaux⁵¹.

Religion et Sacré

Pour Durkheim, « *La relation (ou l'opposition, l'ambivalence) entre Sacré et Profane est l'essence du fait religieux.* ». Nous prenons acte avec lui que le concept de « *sacré vs profane* » est commun à toutes les religions. Mais nous disons aussi que toute spiritualité mobilisant le concept de « *sacré vs profane* » n'est « religieuse » que (1-) si elle mobilise un « *au delà* » (ex : Dieu, une vie antérieure ou une réincarnation) ET (2-) si à cet « *au delà* » sont attribuées des choses, des idées, à considérer comme « *sacrées* ».

Une spiritualité « scientifique-pragmatique » peut mobiliser des idées « sacrées » (le respect des phénomènes, une école de pensée). Il en est de même d'une spiritualité « artistique »⁵². L'expression « j'en fait une religion » ou « je n'en fait pas une religion » souligne cette tendance ... très humaine.

Bref, toute spiritualité (« scientifique-pragmatique », « artistique », « religieuse ») peut concevoir des idées (avec les choses, les faits, les actes s'y rapportant) et les considérer comme « sacrées ». Pour nous, le « Sacré » n'est donc pas l'essence du fait religieux. Le recours à un « au delà » est l'essence d'une spiritualité « religieuse » et d'une religion. Lorsque une communauté tient vraiment à une idée mobilisant un « au delà », elle la considère comme « sacrée », à savoir indiscutable.

Prémisses relatives aux droits et énoncés moraux

Les articles 1 et 2 de la DUDHC de 1789 résument bien les droits fondamentaux⁵³, en général inscrits, quelle qu'en soit la forme, dans les constitutions de bien des pays dits *libéraux-bourgeois*.

A propos des énoncés moraux, nous ne retenons que ceux que nous considérons comme les plus déterminants, à savoir : (1-) ceux relatifs aux relations entre les personnes physiques ou morales (ex : cohésion-solidarité, chacun pour soi, chacun pour moi), (2-) ceux relatifs à la redistribution (ex : justice sociale, mérite selon sa contribution, mérite élitiste : que pour les meilleurs).

Posées en soi, ces prémisses de désir de certains énoncés relatifs aux droits et à la morale, et pas d'autres, relèvent fondamentalement d'un désir plus général d'une vie bonne avec d'autres. Ce désir général est assez universel (*thèse (1-)*).

Comme le montre l'annexe *prémisses « religieuses » vs « déjà là »*, la plupart des spiritualités religieuses, fondées sur des textes « sacrés », prônent les mêmes droits fondamentaux, proches de ceux de la DUDHC de 1789, et les mêmes énoncés moraux, plutôt « solidarité & justice sociale ». Cela nous incite à dire que ces prémisses fondant la vie et la « spiritualité » d'une majorité

51 Voir, à ce propos, notre article [Sociétés multi-communautaires Du débat passionné à l'arbitrage](#)

52 Voir notre article [trois spiritualités idéal-typiques : analyse spinoziste](#)

53 article 1 : *Les hommes (humains) naissent et demeurent libres et égaux en droits. ...* article 2 : « *...droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.* ».

d'humains ne caractérisent pas une « spiritualité religieuse » plutôt qu'une autre, mais sont plutôt caractéristiques des humains, caractéristiques vérifiées en maintes occasions⁵⁴.

Toutes ces prémisses humanistes et morales peuvent être poussées par des affects, des désirs. Si elles sont « posées en soi » ou uniquement en relation avec le désir d'une vie bonne avec d'autres, elles peuvent être simplement prémisses d'une « spiritualité scientifique-pragmatique »⁵⁵. Néanmoins, au lieu d'être « posées en soi », ce qui les rend discutables (comme toute idée posée en soi), elles peuvent être fondées sur ou crédibilisées et légitimées par des « lois » ou prescriptions « religieuses » (ex : lois dictées par un Dieu), les rendant ainsi indiscutables, impératives et parfois même « sacrées » pour les croyants.

D'une « spiritualité religieuse » à une « religion »

Une « spiritualité religieuse » est une « religion » si elle est partagée par une communauté, à savoir que ses prémisses sont posées et plutôt acceptées par cette communauté, et ce, sans préjuger du processus de détermination et d'acceptation de ces prémisses (de gré ou de force).

Le titre de ce chapitre peut laisser penser, à tort, qu'une spiritualité est un préalable à une religion, la précède. Cela peut sembler le cas lorsqu'une personne particulièrement « charismatique » partage une nouvelle spiritualité avec d'autres, poussée par toutes sortes de désirs, pas toujours ceux que leurs disciples supposent, de « bonne foi ». De fait, nous prenons acte que la spiritualité de chacun se nourrit, le plus souvent, de religions déjà là, religions qui le précèdent, chacune déjà ciment d'une communauté dans lequel il est, en général, embarqué dès sa naissance.

Remarque : Dans les FEVR, en particulier dans la conclusion générale de son ouvrage, E. Durkheim propose l'évolution « désir d'une société idéale⁵⁶ → religion → société réelle⁵⁷ » en insistant fortement sur la nécessité de rites et d'énoncés « sacrés » (religion visible « en action »⁵⁸). (Pour une analyse plus complète de l'ouvrage les FEVR de E. Durkheim, voir notre article « De la nécessité des religions? »)

Néanmoins, des énoncés des religions établies, énoncés dominants même s'ils ne sont ni majoritaires dans les spiritualités de chacun et ni fondés sur des textes « sacrés », peuvent différer ou s'ajouter à des énoncés des « spiritualités religieuses » que nous avons évoqués dans tous les paragraphes du chapitre précédent. En effet, pour être communes, bien des religions sont portées par des institutions, des imperium, dont des prémisses, différentes ou complémentaires à celles des « spiritualités religieuses » de chacun, sont posées pour les fonder en tant que religion.

Ces prémisses différentes ou complémentaires sont présentes dans bien des associations, « religieuses » ou non. Elles sont décrites dans le paragraphe *Typologie des prémisses des trois*

54 Par exemple, lors de catastrophes ; voir également notre article [Diversité des perceptions exprimées et des conduites sociales des salariés question de convictions et de passions](#).

55 Pour la plupart des humains « de bon sens », la liberté, la solidarité (« se serrer les coudes ») et la justice sociale favorisent beaucoup mieux une vie bonne avec d'autres que, par exemple, le chacun pour soi et la compétition au mérite.

56 « société parfaite, où la justice et la vérité seraient souveraines, d'où le mal, sous toutes ses formes, serait extirpé »

57 « les règles de la morale et du droit ont été indistinctes des prescriptions rituelles. On peut donc dire, en résumé, que presque toutes les grandes institutions sociales sont nées de la religion. Or, pour que les principaux aspects de la vie collective aient commencé par n'être que des aspects variés de la vie religieuse, il faut évidemment que la vie religieuse soit la forme éminente et comme une expression raccourcie de la vie collective tout entière. Si la religion a engendré tout ce qu'il y a d'essentiel dans la société, c'est que l'idée de la société est l'âme de la religion ».

58 « ainsi s'explique le rôle prépondérant du culte dans toutes les religions, quelles qu'elles soient. C'est que la société ne peut faire sentir son influence que si elle est un acte, et elle n'est un acte que si les individus qui la composent sont assemblés et agissent en commun. C'est par l'action commune qu'elle prend conscience de soi et se pose ; elle est avant tout une coopération active. Même les idées et les sentiments collectifs ne sont possibles que grâce à des mouvements extérieurs qui les symbolisent, ainsi que nous l'avons établi. C'est donc l'action qui domine la vie religieuse par cela seul que c'est la société qui en est la source. »

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

spiritualités de notre article [trois spiritualités idéal-typiques](#):

(d-) Prémisses poussées par le désir de dominer, de contrôler les [trois processus sociaux universels déterminants](#),

Exemples : des modalités d'assujettissement des femmes à la structure « famille » pour assurer la reproduction qui serait voulue par Dieu⁵⁹; l'obéissance à ou prise pour « modèle » des lois de la nature, car création divine⁶⁰.

(e-) Prémisses poussées par le désir d'obtenir un capital symbolique (ex : un pouvoir, un leadership, une appartenance)⁶¹ ou un capital financier bien réel,

Exemple : vénération et obéissance à des prêtres, pasteurs, imams, rabbins, etc. du fait de prérogatives qu'ils s'arrogent ou qui leur sont accordées...

(f-) Prémisses poussées par des affects relatifs à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude,

Exemple : se sentir obligé de s'investir « corps et âme », de respecter un rite sacré.

Certaines de ces prémisses complémentaires peuvent être révélatrices, fondamentalement, d'une anthropologie machiavelienne⁶².

Nous considérons que les remarques ci-dessus sont mieux prises en compte en mobilisant notre [thèse \(0-b\)](#) pour analyser une communauté religieuse, à savoir : Les institutions humaines se perçoivent par (1-) tous les humains concernés par celles-ci, (2-) la pensée (affects et entendement) dite dominante qui inspire leurs organisations⁶³. Des « délibérations », pas toujours habermassiennes et parfois pavées d'excommunications ou même pire, font évoluer toute religion.

Ainsi, Rousseau parle de la « religion du prêtre »⁶⁴, religion dont, selon celui-ci et bien d'autres, il faudrait même se libérer pour avoir sa propre religion (« de l'homme »?), sa propre spiritualité, comme le suggère, dès le titre, un très récent article de la revue *Réforme*⁶⁵ : « Comment l'Évangile nous libère de la religion » avec le sous-titre : « L'Évangile invite chacune et chacun à discerner; en toute conscience, la présence du divin dans sa vie, plutôt qu'à se soumettre aux normes que certains voudraient imposer comme divines ».

Nous mobilisons également nos [thèses \(6-\)](#) et [\(7-\)](#) pour considérer les interactions entre des

59 Voir les ouvrages de philosophes féministes mobilisées dans notre article [Scientificité des recherches à propos du genre et idéologie militante de leurs détracteurs](#)

60 Voir les *Trois essais sur la religion (1874)* dans lesquels John Stuart Mill récusé de prendre la nature comme modèle. Plus généralement, les « lois » de la nature sont des énoncés conçus, construits par l'homme, le « scientifique ».

61 Ex : la capacité de prédire les éclipses de soleil légitimait le pouvoir de l'empereur de Chine : *les éclipses étaient considérées comme des manifestations de la volonté divine, et la capacité de les prédire démontrait que l'empereur avait le mandat du ciel, un concept central dans la philosophie politique chinoise. Si les prédictions étaient incorrectes, cela pouvait être interprété comme un signe de désapprobation divine, ce qui pouvait affaiblir la position de l'empereur.* (formulation de l'I.A. Copilot)

62 Machiavel (*discours de la première décade de Tite-Live* et *Le Prince*) distingue quelques « grands » avides de pouvoir et le « peuple » qui n'en veut pas, mais ne veut pas être dominé : « Sans doute à ne considérer que ces deux ordres de citoyens - les Grands et le Peuple -, on est obligé de convenir qu'il y a, dans le premier, un grand désir (une humeur) de dominer ; et, dans le second, le désir (l'humeur) seulement de ne pas être dominé, par conséquent plus de volonté de vivre libre. ». et également « Mais quant à cet autre vœu du peuple de conserver sa liberté, un prince ne pouvant le satisfaire doit examiner avec soin les causes qui lui font désirer si ardemment d'être libre. Il trouvera que quelques-uns, mais en petit nombre, le désirent pour commander ; mais tous les autres, qui sont bien plus nombreux, ne désirent être libres que pour vivre en sûreté ».

63 Organisation écrite ou non : organigramme, routines, procédures, lois, etc.... cf *duality of structure* de A. Giddens *The Constitution of Society* (1984) - (La Constitution de la société, publié en France par les Presses Universitaires de France)

64 Selon ChatGpt4, « ****Religion du prêtre**** : Rousseau critique cette forme de religion, qui correspond aux grandes religions institutionnalisées et organisées, comme le christianisme de son époque. Il considère qu'elle divise les allégeances des individus entre la foi religieuse et les devoirs civiques, ce qui peut mener à des conflits d'intérêts et à l'hypocrisie. Cette religion, selon Rousseau, sépare les hommes en différentes communautés religieuses, ce qui peut engendrer des divisions et des conflits ».

65 *Reforme* n° 4053 du 25-07-24, article de Christophe Cousinié, pasteur de l'Église protestante unie de France à Lédignan (Gard)

spiritualités plutôt individuelles et une religion.

Pour une communauté religieuse, les choses « sacrées » et leur respect sont autant de signes d'appartenance et les définir ou les imposer comme « sacrées » relève de la puissance de la multitude ou de l'imperium religieux qui capte cette puissance.

Toutes les religions largement partagées portent des énoncés droits fondamentaux et moraux similaires (universalisme de ces valeurs et énoncés) : Nous posons que ces droits et énoncés ont existé « en soi » indépendamment de religion et ont fondé les spiritualités « religieuses » des humains, car désirés par une majorité d'entre eux. Ils ont ensuite été brandis par des religions : pour y adhérer ou s'y convertir sans trop de coercitions, une religion et ses « prêtres » doivent forcément revendiquer, au moins dans les discours, ces énoncés humanistes et moraux.

Ces droits et énoncés moraux inspirent les modalités désirées de mises en œuvre des prémisses se rapportant aux « nécessités de la nature et de sa nature » et « appartenance ». Toutefois, mêmes les « grandes » religions n'ont que peu de prises sur toutes les activités économiques et politiques (au moins régaliennes) censées satisfaire, au moins, les « nécessités de la nature » de chacun, individuellement ou collectivement. Pour exister, ces religions doivent compter sur l'existence d'autres puissances que la leur, économiques et politiques, et donc poser des prémisses parfois en contradiction ou antagonistes aux énoncés fondamentaux et moraux mis en avant.

Enfin, une religion ne mobilisant pas un « au delà » plus ou moins fantasmé et transcendant, ou accrochée à des choses « trop réelles » (ex : Nature (Religion de Rousseau) ou la Religion de l'Humanité (Auguste Comte) est insatisfaisante pour bien des personnes : elle donne des réponses plus facilement réfutables et donc moins désirables aux questions existentielles de l'humain sur son destin que les religions mobilisant un « au delà », un « surnaturel », un Dieu⁶⁶, bref, une idée indécidable, donc moins réfutable.

Ces réflexions nous amènent à réfléchir à la nécessité du « religieux » pour une société.

Nécessité du « religieux » pour une société ?

Les chapitres précédents considèrent les prémisses, questionnements et énoncés, mobilisées par une spiritualité religieuse et par une religion, bref, par du « religieux ». Ce chapitre synthétise ce qu'apporte spécifiquement le « religieux » à ces prémisses : Le « religieux » les prescrit t'il ou conforte t'il seulement des questionnements et énoncés déjà posés, « déjà là » ? Ce chapitre synthétise également, parmi les prémisses envisagées, celles révélant les désirs d'une religion et de ses institutions à perdurer, sinon à augmenter sa puissance d'agir dans une société.

Rappelons que les prémisses « religieuses », i.e corrélées ou même attribuées à des entités ni humaines et ni naturelles (ex : Dieu, esprits, djinns, etc), sont de deux sortes : (1-) prémisses posant que ces entités comptent parmi les causes de faits et phénomènes dans l'étendue (ex : faire pleuvoir ou apparaître une comète, provoquer une maladie, réussir au bac, etc.), (2-) prémisses posant que ces entités posent, dans la pensée⁶⁷, des idées, des énoncés dont nous devons tenir compte.

Nous considérons donc cette nécessité du « religieux » non pas au regard d'une césure « théologico-politique », comme Spinoza ou en mobilisant une « sécularisation », mais directement

66 Une réponse à une question existentielle invoquant un « au delà », un « surnaturel », un Dieu, ne peut être bien réfutée qu'en réfutant ces entités auxquelles on croit, ce qui est très délicat. A minima, il y a seulement une indécidabilité.

67 Comme Spinoza, notamment dans sa lettre 31 à Louis Meyer. (G. H. Schuller d'après Appuhn), nous posons que nous ne percevons les choses que sous deux attributs : étendue et pensée (« Je conclus donc que l'âme humaine ne peut connaître que les attributs de l'étendue et de la pensée » (Traduction de Saisset)).

au regard des prémisses que des personnes physiques ou morales posent dans chacune de nos catégories (*existentiel, nécessités de la nature dont la sienne, appartenance, sacré, droits fondamentaux et énoncés moraux*). Ces prémisses peuvent donc, d'une part, fonder la vie privée et publique de chacun, et, d'autre part, fonder la vie sociale, le politique.

Rappel : Sur un sujet donné, quel qu'il soit, les prémisses fondant toute réflexion, tout projet concernant ce sujet, appartiennent à une ou plusieurs des catégories ci-dessus, sans oublier celles procédant de l'imitation des affects ou de la puissance de la multitude.

Puissance épistémique intrinsèque du « religieux »

Notre hypothèse est que tous les questionnements des catégories que nous avons considérées (*existentiel, nécessités de la nature dont la sienne, appartenance, sacré, droits fondamentaux et énoncés moraux*) sont « déjà là⁶⁸ » avec toutes sortes de réponses possibles. Parmi les réponses, certaines sont dites « religieuses » lorsqu'elles mobilisent des idées, des concepts, qui relèvent d'autre chose que ce qui est « naturel » dont « humain »⁶⁹.

*Remarque : En début du chapitre Prémisses d'un édifice spirituel « religieux », nous suggérons déjà, en mobilisant Montesquieu, que ces questionnements sont « déjà là ».*⁷⁰

Des réponses et énoncés fondés que sur des choses (faits, phénomènes) et des idées procédant uniquement du « naturel » dont « l'humain », sont réfutables, car ces choses et ces idées le sont⁷¹.

Par contre, ces réponses et énoncés ont une force particulière lorsqu'ils sont fondés sur des choses ou des idées mobilisant un « au delà », surtout transcendant⁷². En effet, pour les croyants, cet « au delà » est vrai⁷³, tandis que pour les autres, surtout s'ils ont le souci de respecter les croyants et leurs croyances, ces choses et idées à propos d'un « au delà » sont « indécidables », et non pas « fausses ».

Cette alternative « « vrai » vs « indécidable » », au lieu de « « vrai » vs « faux » », donne une puissance épistémique particulière à tout discours ou idée « religieuse ». Cette puissance épistémique est due, aussi, à la plus grande cohérence et complétude⁷⁴ que permettent des prémisses supplémentaires fondées sur un « au-delà indécidable ».

*Remarque : cette puissance épistémique fonde la puissance d'agir sous la conduite de sa Raison, le tout poussé par des affects actifs procédant de la joie et du désir*⁷⁵.

68 « déjà là », car provoqués, in fine, par des affections bien réelles de la vie terrestre.

69 Lorsque d'autres choses que ce qui est « naturel » dont « humain » sont mobilisées, d'autres questions et réponses à propos de ces choses adviennent nécessairement. Dans ce domaine, questions et réponses sont infiniment variées.

70 « L'homme, dans l'état de nature, aurait plutôt la faculté de connaître, qu'il n'aurait des connaissances. **Il est clair que ses premières idées ne seraient point des idées spéculatives : il songerait à la conservation de son être, avant de chercher l'origine de son être** » (Montesquieu, *L'esprit des lois*, Chap 2 des lois de la nature). Néanmoins, *conserver son être* en tenant compte des nécessités de la nature et de sa nature et de toutes sortes de phénomènes conduit à avoir beaucoup de pensées *spéculatives* dont les réponses peuvent être du registre de la spiritualité et de la religion et/ou du registre scientifique !

71 Y compris en les qualifiant de ou en les remplaçant par des « fake news » ou des « vérités alternatives ». Dans un monde de « fake news » et de « vérités alternatives », on ne sait plus à quelle autre vérité se vouer, à part celle procédant d'un « Dieu » !

72 Dans sa conférence *Logique et contradiction* de Mars 2009 pour l'atelier sur la contradiction de l'ENS des mines de Saint-Etienne E. Morin écrit « Gödel (mathématicien, 1931) et Tarski (sémantique formelle et logique mathématique, 1972) nous montrent conjointement que tout système conceptuel inclut nécessairement des questions auxquelles on ne peut répondre qu'à l'extérieur de ce système. Il en résulte la nécessité de se référer à un méta-système pour considérer un système ». Nous constatons que le « méta-système » le plus utilisé est celui proposé par une religion, incluant un « au delà ».

73 Bien des « croyants » ont des doutes, comme le suggère Bruno Latour qui disait : « Demander à un croyant ce qu'il croit, c'est déjà tuer la religion. »

74 Rappel : une idée cohérente avec d'autres n'est vraie que si les idées sur laquelle elle repose, dont des prémisses, sont reconnues comme vraies. La cohérence et la complétude sont nécessaires pour démontrer le vrai intrinsèque, mais pas suffisant.

75 Voir Spinoza, E3 D2, D3 et P59

Il n'est donc pas déraisonnable de penser que le désir de puissance épistémique, de force de persuasion, ait pu pousser à imaginer des « au delà », le plus souvent transcendants, pour affirmer toute idée et action « déjà là », et auxquelles on tient, susceptibles d'être réfutées, contestées. Ce désir de puissance épistémique peut être une « raison » rendant « nécessaire » le « religieux » pour mieux prescrire des prémisses désirées fondant la vie des personnes, le plus souvent avec d'autres.

Enfin, dans le cadre d'une anthropologie machiavelienne⁷⁶, nous présumons que ce désir de puissance épistémique est aussi intense chez les « Grands » que chez le « peuple », mais pas pour les mêmes « raisons ».

Nécessités de prémisses « existentielles » religieuses

Les questions « existentielles » (sur chacun, sur la société telle qu'elle est ou tel qu'elle devrait être, sur l'Univers et la Nature, sur le passé et l'avenir, etc., etc.) sont d'une extrême richesse. Des prémisses « existentielles » fondées uniquement sur des choses de la nature dont humaines sont insatisfaisantes à bien des personnes pour deux raisons :

(1-) Pour bien des personnes, des réponses à des questions aussi importantes que la vie avant la vie (ex : rien ou réincarnation) ou après la vie (ex : le néant ou vie au paradis), en passant par celles à propos de la naissance et de la mort, ne sont intrinsèquement pas satisfaisantes si elles ne reposent que sur des faits, phénomènes, idées procédant de la nature dont humaine. La croyance a un « au delà », à une « transcendance » (et pas seulement à une immanence) permet des réponses beaucoup plus désirables, donc bonnes⁷⁷.

2-) ces choses de la nature dont humaines sont réfutables, quant à leur capacité à fonder des réponses existentielles, au moins sur deux points : (a-) les perceptions de ces choses de la nature dont humaine sont toujours réfutables, alors qu'une croyance est souvent, par défaut, indécidable, (b-) Pour beaucoup, ces choses ne peuvent pas être considérées à la hauteur des questions « existentielles » posées : comme d'ailleurs pour tout système plus ou moins rationnel, y compris limité aux mathématiques, la cohérence des réponses données dans ce système « la nature dont l'humain » ne peut être vraiment appréciée qu'en le plaçant dans un système « au-delà » et englobant celui-ci.

Pour ceux qui se posent des questions « existentielles » et qui désirent vraiment des réponses « crédibles » (cohérence et complétude), une spiritualité religieuse est donc nécessaire. Une religion leur est également nécessaire s'ils désirent partager ces questionnement « existentiels » et leurs réponses avec d'autres, dans une communauté.

Pour conclure, le « religieux » permet, seul, de répondre de manière satisfaisante à des questions existentielles, au moins pour ceux pour qui ces questions sont primordiales.

Nécessités de prémisses « nécessités de la nature » religieuses

Pour comprendre et agir, selon ses affects, sur « la nature et les humains », des prémisses

76 Machiavel (*discours de la première décade de Tite-Live et Le Prince*) distingue quelques « grands » avides de pouvoir et le « peuple » qui n'en veut pas, mais ne veut pas être dominé : « Sans doute à ne considérer que ces deux ordres de citoyens - les Grands et le Peuple -, on est obligé de convenir qu'il y a, dans le premier, un grand désir (une humeur) de dominer ; et, dans le second, le désir (l'humeur) seulement de ne pas être dominé, par conséquent plus de volonté de vivre libre. ». et également « Mais quant à cet autre vœu du peuple de conserver sa liberté, un prince ne pouvant le satisfaire doit examiner avec soin les causes qui lui font désirer si ardemment d'être libre. Il trouvera que quelques-uns, mais en petit nombre, le désirent pour commander ; mais tous les autres, qui sont bien plus nombreux, ne désirent être libres que pour vivre en sûreté ».

77 Spinoza, le scolie de E3-P9 : « ..nous jugeons qu'une chose est bonne, parce que nous faisons effort vers elle, que nous la voulons, l'appétons et la désirons »

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

« nécessités de la nature » sont nécessairement à poser, en premier lieu celles relatives aux perceptions immédiates de « la réalité », à savoir des faits et phénomènes, sans même préjuger des causes « naturelles » et/ou des influences humaines qui les ont provoqués ou qui les provoqueront selon nos désirs, nos craintes, nos capacités.

Bien d'autres prémisses de cette catégorie peuvent être posées, notamment des prémisses caractéristiques d'une spiritualité « scientifique&pragmatique »⁷⁸, pour connaître les causes, pour modéliser ou élucider les mécanismes, les « lois de la nature et humaines », pour prévoir les conséquences selon les actions envisagées, etc.. etc.

Poser ces prémisses caractéristiques d'une spiritualité « scientifique&pragmatique » suppose un savoir, des connaissances, une rigueur, etc. qui ne sont pas toujours atteintes et/ou qui ne sont même pas désirées. Aussi, quelles qu'en soient les « raisons » ou les affects, des prémisses « religieuses », mobilisant d'autres choses que le « naturel et l'humain » (Dieu, esprits de la nature, forces occultes, etc..) peuvent être posées. Néanmoins, les « progrès scientifiques », quant à la compréhension des choses, semblent rendre moins nécessaire le recours à de telles prémisses pour comprendre. Il en est de même, mais dans une moindre mesure, quant aux prévisions ou prédictions de ce qui peut advenir, avec ou sans intervention humaine. Par exemple, on peut tout faire pour faire face à de nouvelles catastrophes dues au dérèglement climatique et, en même temps, prier un dieu pour qu'elles n'adviennent pas trop souvent et ne soient pas trop intenses, et ce, eu égard également à encore de grandes incertitudes quant à leurs prévisions.

Pour conclure, le « religieux » semble de moins en moins « nécessaire » pour poser des prémisses relatives aux « *nécessités de la nature* ».

Néanmoins, lorsque ces nécessités ont un très fort impact sociétal (voir le paragraphe suivant) et/ou sont considérées comme procédant d'un « au delà »⁷⁹, d'une volonté divine, des prémisses « religieuses » pour les conforter sont nécessaires pour bien des gens et institutions. C'est le cas, dans toutes les religions, en ce qui concerne la reproduction humaine (voir notre annexe : *religions et reproduction humaine*). Pour toutes les religions, ce sujet et sa mise en œuvre sociale d'une certaine façon est primordiale (appartenance à une famille, le rôle de la femme dans celle-ci, les relations entre communautés et les règles d'union entre membres de celles-ci, etc..). Toutefois, il n'est pas certain que ces religions aient toujours autant d'influence, même sur ce sujet.

Nécessités de prémisses « appartenance » religieuses

Le désir d'appartenance à des communautés de toutes sortes est un des affects le plus intense.

Parmi ces communautés, nous citons, liste évidemment non exhaustive : famille, communauté de croyants, communauté linguistique, tribus, quartier, associations, communauté de travail, communauté de pensée (notamment à propos de questions « existentielles »), etc., etc.

Nous posons que ces désirs d'appartenance sont « déjà là » et que toutes sortes de spiritualités « religieuses » ou de religions peuvent s'en saisir.

Ces désirs d'appartenance sont suffisamment intenses pour qu'ils puissent aussi s'accompagner du désir de les conforter en posant des prémisses « religieuses » à leur sujet, en les fondant sur un « au delà », le plus souvent transcendant, qui les dicterait. En effet, les poser et les conforter dans le seul cadre d'une spiritualité « scientifique&pragmatique » peut paraître insatisfaisant pour beaucoup de gens. Certains désirs d'appartenance sont même beaucoup plus poussés par des affects

78 Voir notre article [trois spiritualités idéal-typiques analyse spinoziste](#)

79 ex : Dieu, dieux, âme ou esprit d'un ancêtre protecteur.

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

que par des perceptions de « nécessités de la nature, dont la sienne », ce qui rend ces désirs encore plus discutables et réfutables.

Cela est particulièrement vrai pour les désirs d'appartenances liées à des sujets relatifs (1-) à des « nécessités de la nature » comme la reproduction humaine, (2-) aux questions existentielles et, bien sûr, (3-) aux spiritualités « religieuses » et aux religions :

(1-) le désir de maîtrise et de contrôle de la reproduction humaine (ex : pour assurer une descendance, un lignage ; pour des questions d'héritage) peut, certes, s'appuyer sur des considérations « naturelles », mais donc toujours discutables. Conforter ou légitimer ce désir par des prémisses, des énoncés, dictées par une transcendance impossible à réfuter rend ce désir beaucoup plus légitime.

(2-) Poser des prémisses d'assignation sociale pour répondre à des questions existentielles est également moins discutable si elles sont dites dictées par une transcendance, un « au-delà ».

(3-) Appartenir à une communauté religieuse pour y partager sa spiritualité religieuse semble nécessaire, « évident », à bien des gens, surtout si cette communauté est dite reconnue et bénie par un Dieu.

Rappel : ce désir d'appartenance à une communauté religieuse (ou à toute autre communauté) peut pousser à poser des prémisses procédant d'affections relatives à « imitation des affects » et « puissance de la multitude ».

Nécessités de prémisses « sacrées » religieuses

Une personne peut considérer une chose (objet, énoncé, rite, tradition, etc..) comme « sacré » sans avoir nécessairement recours à du « religieux ».

Par contre, selon Durkheim, toute religion contient du « sacré ». Plus précisément, une religion est caractérisée par du « sacré » reconnu par une communauté de croyants. Selon nous, c'est le désir de communauté, d'appartenance à la communauté des croyants qui pousse une religion à qualifier de « sacré » certains objets, rites et dogmes, ce qui veut dire devoir les respecter impérativement, ne pas les profaner, sous peine d'exclusion de cette communauté et de forte déstabilisation de ceux qui les respectent.

En suivant Durkheim, c'est parce qu'une chose est considérée comme un signe d'identité, d'appartenance à une communauté religieuse, qu'elle est considérée comme « sacré » et non le contraire⁸⁰.

Toutefois, ce qualificatif de « sacré » peut être attribué à toute prémisses des différentes catégories envisagée dans cet article,.

Un bon moyen d'affirmer le caractère « sacré » d'un énoncé, d'un commandement, d'un rite, est de l'attribuer ou de le rattacher à un « au delà ». De plus, si cet « au delà » est perçu comme peu saisissable et même mystérieux, cela ajoute à cet « au delà » une incarnation particulière, une incarnation sociale⁸¹. Dans tous les cas, le respect inconditionnel d'une chose sacrée (énoncé, commandement, rite) est un signe d'appartenance, d'allégeance. Leur non respect ou leur profanation peut provoquer des affects intenses de ceux qui les respectent justement comme sacrées.

80 Pour Durkheim (FEVR, livre 2) le caractère « sacré » d'une chose (soleil, animal totem) n'est pas une propriété intrinsèque de la chose, il est « surajouté ». Ainsi, un totem est avant tout un signe d'identité, de distinction au regard d'un autre clan.

81 Ex : Dans l'islam, il est interdit d'incarner Allah. La caractère « sacré » des cinq piliers de l'Islam ((la Shahada (Profession de foi), la Salat (La prière), la Zakat (L'aumône), le Sawm (Le jeûne du Ramadan), le Hajj (Le pèlerinage à La Mecque) est une puissante incarnation sociale de cette religion.

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

Fondamentalement, il est nécessaire, pour une spiritualité religieuse et une religion, de s'affirmer en qualifiant de « sacré » certaines choses (objets, rites, dogme, prémisses et énoncés, etc.). Il est également nécessaire pour une religion de qualifier certaines choses de « sacrées » pour assurer la cohésion de sa communauté⁸².

Ainsi, des prémisses religieuses « existentielles », « nécessité de la nature », « appartenance » et « droits et énoncés moraux » (voir le paragraphe suivant) peuvent être considérées comme « sacrées » et leur respect conforter son appartenance à sa communauté religieuse (ex : la solidarité par l'aumône).

Nécessités de prémisses « droits et énoncés moraux » religieuses

Les « nécessités de la nature », poussant à des énoncés déterminants comme « *production et mise à disposition de biens et de services* », et les désirs d'appartenance sont toujours accompagnés du désir d'une « vie bonne avec d'autres », désir poussant à poser certaines prémisses « droits et énoncés moraux ». Cela vaut pour toute communauté, religieuse ou non.

En mobilisant une anthropologie politique machiavelienne, nous considérons que, pour une majorité des membres d'une communauté, ce désir de « vie bonne » pousse, dans le seul cadre d'une spiritualité « scientifique&pragmatique », à un désir d'humanisme (d'où des droits fondamentaux) et à des désirs moraux (pour une majorité « *solidarité&justice sociale* » et pour une minorité « *contribution à la communauté&mérite* »), mais pour une minorité de membres de la communauté, le désir de pouvoir, de dominer, est prépondérant, en se souciant plus ou moins de la « vie bonne » des autres membres de cette communauté.

Du fait de cette majorité, une communauté, en particulier religieuse, eu égard à la puissance de sa multitude majoritaire, se doit de prôner le respect des droits fondamentaux et d'énoncés moraux « *solidarité&justice sociale* » à l'adresse de ses membres. Toutes les grandes religions les prônent (voir annexes *énoncés moraux* et *droits fondamentaux*). Néanmoins, cela n'est pas contradictoire avec le fait d'être dirigée par une institution très hiérarchique, verticale et opaque. Surtout, toute institution religieuse se doit aussi de poser des prémisses tenant compte de sa puissance toute relative sur des terrains moins « spirituels », mais plus « politiques » et « socio-économiques », en particulier pour persévérer dans son être. Cette contrainte existentielle peut l'amener à poser des prémisses en accord avec les puissants de ces terrains que cette institution religieuse ne maîtrise pas.

Article « De la nécessité des religions? »

A la lumière surtout de ce dernier chapitre, [l'article « De la nécessité des religions? »](#) analyse les ouvrages ou articles suivants : (1-) *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* de E. Durkheim⁸³, (2-) *Les Formes élémentaires de la vie religieuse et le rapport Comte/Durkheim : une filiation problématique* de Y. Lamy⁸⁴, (3-) *La place de Dieu, Religion et politique chez les modernes* de Bruno Karsenti⁸⁵ et (4-) *Pourquoi la démocratie a besoin de la religion*, de Hartmut Rosa⁸⁶.

Cette analyse s'appuie donc sur les prémisses suivantes :

(1-) Tous les questionnements, par tout humain, des catégories que nous avons considérées

82 Cela est également vrai pour une « religion laïque », ex : drapeau, monument commémoratif, devise républicaine, etc..

83 Collection :Quadrige, Date de parution : 02/01/2013

84 Lamy, Y. (2014). *Les Formes élémentaires de la vie religieuse et le rapport Comte/Durkheim : une filiation problématique*. Cahiers de recherche sociologique, (56), 53–86. <https://doi.org/10.7202/1031374ar>

85 Fayard, histoire de la pensée, 04/10/2023

86 La Découverte ; paru en septembre 2023

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

(*existentiel, nécessités de la nature dont la sienne, appartenance, sacré, droits fondamentaux et énoncés moraux*) sont « déjà là » avec toutes sortes de réponses possibles.

(2-) Le recours à un « au delà »⁸⁷⁸⁸, le plus souvent transcendant, apporte aux réponses à ces questionnements une grande puissance épistémique en remplaçant l'alternative « vrai ou faux » par « vrai ou indécidable »,

(3-) Cette puissance épistémique, fondée sur l'existence d'un « au delà » qui peut même être performatif, permet des réponses plus désirables aux questions existentielles,

(4-) Cette puissance épistémique permet de conforter grandement toutes les prémisses « déjà là », avec les discours et les actions fondé(e)s sur celles-ci, prémisses des catégories « nécessités de la nature et de l'humain », « appartenance », « droits fondamentaux et énoncés moraux »,

(5-) Les prémisses susceptibles d'être confortées par ce recours à un « au delà », le plus souvent transcendant, sont autant celles partagées ou désirées par une majorité, le « peuple », que celles posées par les « grands »⁸⁹ qui ont le pouvoir dans des institutions, dont des institutions religieuses. Le discours « religieux » peut aussi bien être émancipateur que dominateur.

87 Exemples de « au delà » : Dieu ou dieux, âme ou esprit d'un ancêtre protecteur, esprits, etc...

88 Nous préférons le terme « au delà » au terme « surnaturel » dans la mesure où « *l'idée de surnaturel, telle que nous l'entendons, date d'hier* » (Durkheim FEVR (1912) livre 1, chap 1 *définition du phénomène religieux et de la religion*). Nous prenons acte que dans le passé et partout dans le monde, les « âmes », les « esprits », les dieux, etc. étaient envisagées aussi « naturellement » que toute chose se rapportant au réel perçue par l'un de ses 5 sens.

89 Ou ceux qui désirent devenir « grands ». Nous reprenons les termes de Machiavel.

Thèses communes de nos différentes approches

Les prémisses, issues de l'article [\(B-2\) Prémisses fondamentales pour toute SHS](#), permettent de poser des thèses sur lesquelles repose l'ensemble des articles qui sont proposés, thèses qui valent pour chacun, aussi bien pour des individus ou des organisations objets d'une recherche que pour des chercheurs qui sont partie prenante de ces recherches. Ces thèses sont les suivantes :

(0-a) Les humains sont perçus sous 2 attributs : (a-) l'étendue selon un mode (le corps), (b-) la pensée selon 2 modes (affects et entendement) et c'est tout⁹⁰.

(0-b) Les institutions humaines se perçoivent par (1-) tous les humains concernés par celles-ci, (2-) la pensée (affects et entendement) dite dominante qui inspire leurs organisations⁹¹.

(1-) la plupart des individus et organisations font des efforts pour persévérer dans leur être (conatus), désirent éprouver des affects de joie, appréhendent d'éprouver des affects tristes et recherchent ou évitent les affections qui les provoquent ;

(2-) à propos de toute chose et compte tenu de l'énoncé précédent, (a-) beaucoup d'individus sont poussés par leur affects à s'associer et donc nécessairement à se comprendre (sans forcément s'accorder)), (b-) beaucoup d'individus et d'organisations désirent connaître, comprendre et se comprendre, prévoir, prédire, désirent alors être sous la conduite d'une raison, à savoir d'une connaissance du 2. genre, très mobilisée dans les sciences « dures », mais souvent aussi désirent s'appuyer sur ou se satisfont d'une connaissance du 1. genre, à savoir imagination et opinions⁹² ;

(3-) beaucoup d'individus et d'organisations s'attachent à distinguer à propos de toute chose (a) ce qui est loi ou nécessité de la nature de cette chose et d'eux-même, et (b) ce qui est du fait d'institutions humaines à propos de cette chose. Ils acceptent de « faire avec » les affections procédant de (a), les affections procédant de (b) pouvant leur provoquer de multiples affects : adhésion, soumission, révolte, indignation selon leur ingenium⁹³ et les affections du moment ;

(4-) à propos de toute chose, chacun, dont le chercheur, désire construire SA raison⁹⁴ ou faire sienne une raison d'un autre, à savoir un édifice d'idées cohérentes, consistantes et pas trop incomplètes à propos de cette chose. Cela n'est possible que si, consciemment ou non, cet édifice d'idées est fondé sur des prémisses qui, in fine, (a-) dérivent de ce qu'il perçoit comme nécessités de la nature de cette chose et ses propres nécessités et/ou (b-) sont poussées par ses affects, dont ceux relatifs à l'imitation des affects et à la puissance de la multitude, et/ou (c-) prennent en compte les prémisses supposées (a-) à (c-) des autres humains concernés par la chose⁹⁵ ;

90 Spinoza, scolie E2-P21 : « *l'esprit et le corps, c'est un seul et même individu, que l'on conçoit tantôt sous l'attribut de la pensée, tantôt sous celui de l'étendue* ». Plus précisément, (1-) L'homme se manifeste par le corps, qui est un mode particulier de l'attribut de l'étendue. Le corps humain, avec ses mouvements et ses interactions physiques, est une expression de la réalité matérielle ; (2-) Dans la Pensée, l'homme se manifeste par l'esprit, qui comprend deux aspects principaux : (a) l'entendement : Cela concerne la capacité de l'esprit à former des idées, à raisonner et à comprendre. L'entendement est lié à la connaissance et à la perception intellectuelle, (b-) les affects : Ceux-ci se rapportent aux émotions et aux sentiments, qui sont des modifications de l'esprit résultant des interactions avec le monde.

91 Organisation écrite ou non : organigramme, routines, procédures, lois, etc.... cf *duality of structure* de A. Giddens *The Constitution of Society* (1984) - (La Constitution de la société, publié en France par les Presses Universitaires de France)

92 Ces « connaissances » peuvent être fondées sur des préjugés, des prénotions (Durkheim), des doxa (Bourdieu), de « *fiction* » ou de « *mythes* » (Y.N. Harari), d'énoncés taxés de folie : comme M. Foucault (*Binswanger et l'analyse existentielle* (1954)) nous considérons que « *Le monde d'un homme « malade* », ce n'est pas le processus de la maladie, c'est le projet de l'homme. », à savoir toutes SES « raisons ».

93 « *L'ingenium pourrait se définir comme un complexe d'affects sédimentés constitutifs d'un individu, de son mode de vie, de ses jugements et de son comportement* » (p. 99) in Chantal Jaquet, *Les trans-classes ou la non reproduction*, PUF 2014 ; Spinoza parle de l'ingenium du peuple juif dans le TTP, ingenium dont un affect prépondérant est d'être rebelle.

94 Voir également L'idée de « subjectivités multiples et diverses » de Ernesto Laclau

95 Ces prémisses (c-) sont nécessaires pour toute recherche en SHS, mais aussi, par exemple, pour des choses du type stratégie de

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

Remarques: (0-) *l'analogie d'un édifice fondé sur des prémisses ne conduit pas à dire que les prémisses sont toutes posées avant d'en déduire des idées. Cela peut certes se concevoir (ex : poser les prémisses d'une mathématique, démarche déductive), mais des idées peuvent être formulées d'abord, idées perçues assez cohérentes entre elles pour « remonter » jusqu'à quelques prémisses cohérentes avec toutes les idées formulées (ex : démarche inductive ou abductive en sciences expérimentales ou en SHS ; démarche artistique).*

(a-) *Ces prémisses peuvent être des préjugés, des lieux communs ou doxa, des énoncés d'escrocs. L'édifice d'idées construit avec ces prémisses, même si ça se tient à peu près, peut être une théorie fumeuse, mais difficile à remettre en cause tellement ça se tient.*

(b-) *C'est dans le cadre d'un édifice d'idées que nous disons qu'une idée est vraie intrinsèquement : une idée énoncée dans cet édifice est vraie intrinsèquement si elle est adéquate à toutes les idées déjà déclarées vraies dans cet édifice et donc adéquate aux prémisses de cet édifice. Sinon, cette idée est soit fausse, soit indécidable dans cet édifice (mais peut-être décidable dans un autre édifice).*

(c-) *Nous disons que l'essence d'une chose est une idée conçue. Cette idée d'essence ne peut être conçue que si « l'édifice d'idées » à propos de cette chose se tient à peu près : pour concevoir l'essence d'une chose, il est nécessaire que cette chose puisse être perçue ayant une certaine cohérence et complétude, permettant au moins de croire qu'elle est comprise. Nous posons alors que l'essence de cette chose est l'ensemble des prémisses sur lesquelles repose l'édifice d'idées à propos de celle-ci⁹⁶.*

(d-) *Pour nous, toute idée est poussée, in fine, par des affects provoquées par des affections, y compris une idée « d'essence d'une chose ». Donc, l'existence précède l'essence, y compris pour une idée « métaphysique » : il faut exister et avoir été affecté par une chose existante pour concevoir une idée qualifiée de « métaphysique » à propos de cette chose, dont à propos de soi-même.*

(5-) les prémisses les plus déterminantes sont poussées par des désirs (a) de persévérer dans son être en étant « libre-nécessaire⁹⁷ » pour satisfaire aux nécessités de sa nature, (b) de tenir compte de ce qui est perçu comme lois et nécessités de la nature⁹⁸, (c) d'appartenance, de droits fondamentaux⁹⁹, de « sacré »¹⁰⁰, d'énoncés moraux inspirant les associations (« chacun pour moi », « chacun pour soi », « cohésion-solidarité » ; « justice sociale »¹⁰¹, « mérite »), d'estime sociale,

maintien de l'ordre ou stratégie politique et sociale.

96 Ex : pour nous, l'essence de l'homme comprend notre [thèse \(0-a\)](#). Selon wikipedia, « Chez Heidegger, l'essence de l'homme consiste à se comprendre en tant qu'être-là, i.e. en tant qu'existence ».

97 Spinoza E1-D7 (« cette chose sera dite libre, qui existe d'après la seule nécessité de sa nature et est déterminée par soi seule à agir. d'autre part, cette chose sera dite nécessaire, ou plutôt contrainte, qui est déterminée par une autre à exister et à produire un effet selon une raison certaine et déterminée »). et lettre 58 à Schuller (« J'appelle libre, quant à moi, une chose qui est et agit par la seule nécessité de sa nature ; contrainte, celle qui est déterminée par une autre à exister et à agir d'une certaine façon déterminée. »)

98 Ex : pouvoir jouir de biens et de services est perçu comme une nécessité de sa nature ; produire et mettre à disposition des biens et des services est également perçu comme une nécessité de la nature, nécessité à assumer par la société.

99 Ex : les quatre droits fondamentaux de l'article 2 de la DdHC de 1789 : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. ». Un préalable est l'article 1 : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. ..*

100 C'est la puissance des diverses multitudes qui dicte les signes d'appartenance et d'identité et ce qui est sacré. Ils sont donc changeants et peuvent être grandement influencés ou même dictés par ceux qui captent cette puissance de la multitude (médias, leaders, etc.). Les signes d'appartenance et d'identité peuvent être perçus différemment par les uns et les autres, ex : le voile est perçu comme un signe d'appartenance à la communauté des croyants par les musulmans mais peut être perçu comme un signe de soumission de la femme à l'homme par celles et ceux n'appartenant pas à cette communauté.

101 Que ce soit la justice de Leibniz (*Méditation sur la notion commune de justice, 1702*): « [...] la justice est une volonté constante de faire en sorte que personne n'ait raison de se plaindre de nous. », celle de J.S. Mill (thèse utilitariste : est juste ce qui est bénéfique au plus grand nombre) ou celle de J. Rawls (est juste ce qui privilégie le plus le plus défavorisé)

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

(6-) les raisons pour toute chose étant possiblement multiples, car fondées sur des prémisses différentes voir incommensurables, (a-) le « vrai » ou le « faux »¹⁰², le « bon » ou le « mauvais »¹⁰³, le « juste » ou l' « injuste », la « raison » ou la « folie »¹⁰⁴... ne se conçoivent que fondés sur les prémisses d'une raison souhaitée¹⁰⁵, (b-) tout « accord » n'est pas forcément fondé sur la raison (délibération habermassienne)¹⁰⁶ mais peut être le résultat de toutes sortes d'affections, dont des rapports de force contraignants ou des manipulations et considérations affectives, en particulier lorsque la raison des uns se fondent sur des prémisses très déterminantes pour eux mais ignorées ou bafouées par la raison des autres, autre raison fondée également sur des prémisses très déterminantes mais antagonistes ;

(7-) les sciences et institutions humaines inspirées par des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent, à savoir assez cohérents, consistants et complets, reposent donc sur des prémisses, énoncés déclaratifs et performatifs¹⁰⁷, qui sont dominantes. Ceux concernés par ces sciences et institutions peuvent avoir d'autres raisons fondées sur d'autres prémisses et une raison majoritaire à propos d'une chose, d'une institution, n'est pas forcément la dominante.

(7-1) Dans les sciences dures, lesquelles reposent sur des édifices d'idées qui se tiennent dont la plupart des prémisses procèdent de ce qui est perçu par beaucoup comme lois ou nécessité de la nature de la chose étudiée (ex : existence ou non de la chose, du phénomène), les consensus et « accords » dits « objectifs »¹⁰⁸ ou « réalistes » sont assez courants.

(7-2) Dans les sciences humaines et à propos d'une chose, les prémisses posées (ex : concepts, auteurs de référence) peuvent être assez différentes pour que des écoles, des chapelles, des courants plus ou moins antagonistes coexistent plus ou moins pacifiquement.

(7-3) A propos de toute chose de la vie sociale (ex : production de biens et de services, gouvernement, communauté d'origine, quartier), les prémisses fondant les organisations et celles fondant l'entendement et les conduites des personnes concernées (ex : employés, clients, citoyens, membre d'une communauté, voisins) peuvent conduire à des accords par consensus ou par recoupement aussi bien qu'à des conflits¹⁰⁹ en particulier quand les nécessités de la nature des uns sont ignorés ou compromis par les prémisses des autres ou des organisations et ce qu'elles dictent

102 « Vérité au-delà des Pyrénées, erreur au-delà » (Pascal, Les Pensées)

103 Scolie de E3-P39 : « Par bien, j'entends ici tout genre de joie, et, de plus, tout ce qui conduit à celle-ci, et principalement ce qui satisfait un désir, quel qu'il soit ; par mal, d'autre part, tout genre de tristesse, et principalement ce qui frustrer un désir. Nous avons, en effet, montré plus haut (dans le scolie de la proposition 9) que nous ne désirons nulle chose parce que nous jugeons qu'elle est bonne, mais, au contraire, que nous appelons bon ce que nous désirons ; et conséquemment ce que nous avons en aversion, nous l'appelons mauvais. C'est pourquoi chacun, d'après son propre sentiment, juge ou estime ce qui est bon, ce qui est mauvais, ce qui est meilleur, ce qui est pire, et enfin ce qui est le meilleur ou ce qui est le pire ». Parmi les prémisses de toute raison, il y a celles poussées par les désirs et c'est sous la conduite de sa raison que chacun juge et essaye d'obtenir ce qu'il désire.

104 Comme M. Foucault (*Binswanger et l'analyse existentielle* (1954)) nous considérons que « Le monde d'un homme « malade » », ce n'est pas le processus de la maladie, c'est le projet de l'homme. », à savoir toutes SES « raisons », sa vision du monde.

105 En accord avec Spinoza E3-P9 scolie : « Il est donc établi par tout cela que nous ne faisons effort vers aucune chose, que nous ne la voulons, ne l'appêtons ni ne la désirons, parce que nous jugeons qu'elle est bonne ; mais, au contraire, que nous jugeons qu'une chose est bonne, parce que nous faisons effort vers elle, que nous la voulons, l'appêtons et la désirons » (Traduction de Guérinot). Pour Chantal Mouffe (*Le politique et ses enjeux*, p.35) La distinction du juste et de l'injuste doit se comprendre dans une « tradition donnée, avec l'aide des standards qui sont fournis par cette tradition ». Avec notre thèse, ces « standards » s'expriment dans des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent partagées par une société et constituant une partie de ses « traditions ».

106 Si tout accord sur tout sujet était construit ainsi, ce serait l'anarchisme « positif » idéal selon C. Malabou dans *Au voleur ! Anarchisme et philosophie* (PUF, 05/01/2022) : Aucun commandement, que du consensus horizontal.

107 Voir dans article [Critique de la Raison chez Spinoza et raisons multiples à propos d'une chose](#) les énoncés déclaratifs et les énoncés performatifs (selon John L. Austin dans *Quand dire c'est faire*) : les énoncés déclaratifs procédant de ce qui est perçu comme nécessité de la nature, les énoncés performatifs étant ceux poussés par les affects, les désirs, les volitions.

108 Une idée, un fait, une décision, une action seront dites « objectives » lorsque tous leurs prémisses procèdent de ce qui est perçu par presque tous comme des lois ou nécessités de la nature de la chose étudiée.

109 Voir Habermas, Rawls, Mouffe, Marx, etc..

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

(ex : lois, traditions, etc...).

(7-4) Un État (et plus généralement toute organisation, institution, entreprise, ...), dont les prémisses sont par définition celles qui dominent au sein de celui-ci, soucieux avant tout de persévérer dans son être, est souvent poussé à tenir compte de la loi naturelle selon Spinoza¹¹⁰, à savoir « *autant il a de puissance, autant il a de droit* ». Autant à l'intérieur qu'à l'extérieur il se fondera sur cette prémisse pour obtenir un « accord ».

(7-5) Pour aboutir ou non à un « accord », les affects du moment peuvent largement prendre le pas sur les affects sédimentés et sur les prémisses, dont les convictions, en particulier lorsqu'il y a « imitation des affects » (avec ses proches, son conjoint) ou « puissance de la multitude » (vote à main levée, imperium d'une autorité ayant capté cette puissance de la multitude). Cela est à prendre en compte pour les sciences dures et les sciences humaines, mais surtout pour les raisons de tout un chacun à propos de toute chose du quotidien étudiée par le chercheur.

¹¹⁰Spinoza, T.P. 2-4 et T.P. 3-1 : « *le droit de l'État ou des pouvoirs souverains n'est autre chose que le droit naturel lui-même.. en d'autres termes, le droit du souverain, comme celui de l'individu dans l'état de nature, se mesure sur sa puissance.* »

Annexes : prémisses « religieuses » vs « déjà là »

Ces annexes, constituées de réponses de ChatGpt, résument les prémisses de diverses religions sur quelques sujets : reproduction humaine (*sujet dont les considérations et les prémisses sont relatives aux « nécessités de la nature » et à l'organisation des sociétés (« l'appartenance »)*), droits fondamentaux et énoncés moraux.

Ces résumés des prémisses suggèrent des éléments de réponse quant à l'origine ou le fondement de ces prémisses : lesquelles seraient spécifiquement issues d'une spiritualité « religieuse » et lesquelles seraient « déjà là », indépendamment d'une religion ou « avant » elle, fondées sur d'autres considérations, puis reprises et appropriées dans des spiritualités « religieuses » et dans les religions.

Les nombreux discours religieux quant à la reproduction humaine et à sa mise en œuvre sociale sont certes variés, mais semblent assez similaires quant à la domination patriarcale et au rôle de la « famille » et de la « femme » dans celle-ci. Nous considérons que les discours religieux sur ce sujet reprennent des discours « déjà là », discours repris et appropriés par des spiritualités « religieuses » et par les religions, énoncés patriarcaux inspirant grandement la gouvernance des institutions religieuses.

Il semble que la plupart des spiritualités religieuses, fondées sur des textes « sacrés », prônent les mêmes droits fondamentaux, ceux de la DuDHC de 1789, et les mêmes énoncés moraux, plutôt « solidarité & justice sociale ».

Ces constatations nous incitent à dire que les prémisses fondant la vie et la « spiritualité » d'une majorité de gens sont quasi universelles et « déjà là ».

Néanmoins, des énoncés des religions, énoncés dominants même s'ils ne sont ni majoritaires et ni fondés sur des textes sacrés, peuvent différer sur des sujets aussi importants que la liberté, l'égalité de genre, l'orientation sexuelle au prisme de la reproduction humaine.

Cette dernière constatation nous incite à dire que bien des religions sont portées par des institutions, des imperium, dont les prémisses dominants de ceux qui les érigent et les dominent relèvent plutôt d'une anthropologie machiavelienne¹¹¹.

Annexe : religions et reproduction humaine

Quels sont les discours des différentes religions du monde à propos de la reproduction humaine ?

Les discours des différentes religions du monde sur la reproduction humaine varient considérablement en fonction de leurs doctrines, textes sacrés et traditions. Voici un aperçu général de quelques grandes religions :

1. ****Christianisme**** : La reproduction est souvent vue comme une bénédiction et un

¹¹¹Machiavel (*discours de la première décade de Tite-Live et Le Prince*) distingue quelques « grands » avides de pouvoir et le « peuple » qui n'en veut pas, mais ne veut pas être dominé : « Sans doute à ne considérer que ces deux ordres de citoyens - les Grands et le Peuple -, on est obligé de convenir qu'il y a, dans le premier, un grand désir (une humeur) de dominer ; et, dans le second, le désir (l'humeur) seulement de ne pas être dominé, par conséquent plus de volonté de vivre libre. ». et également « Mais quant à cet autre vœu du peuple de conserver sa liberté, un prince ne pouvant le satisfaire doit examiner avec soin les causes qui lui font désirer si ardemment d'être libre. Il trouvera que quelques-uns, mais en petit nombre, le désirent pour commander ; mais tous les autres, qui sont bien plus nombreux, ne désirent être libres que pour vivre en sûreté ».

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

commandement divin, basé sur le verset de la Genèse "*Soyez féconds, multipliez*". Les enseignements varient entre les dénominations, mais beaucoup encouragent la procréation dans le cadre du mariage. Certaines églises, comme l'Église catholique, s'opposent à la contraception artificielle.

2. **Islam** : La reproduction est également considérée comme une bénédiction et un devoir. Le mariage est encouragé comme le cadre approprié pour la procréation. L'Islam permet la contraception sous certaines conditions, tant qu'elle ne nuit pas à la santé et est consentie par les deux époux.

3. **Judaïsme** : Le judaïsme valorise la famille et la procréation, considérée comme un commandement divin. La contraception est généralement permise, mais les avis peuvent varier selon les courants (orthodoxe, conservateur, réformé).

4. **Hindouisme** : La reproduction est vue comme une partie importante du dharma (devoir) familial. Le mariage est le cadre traditionnel pour avoir des enfants. Les attitudes envers la contraception varient, mais elle est généralement acceptée.

5. **Bouddhisme** : Le bouddhisme n'a pas de commandement explicite sur la reproduction. Les enseignements se concentrent davantage sur le comportement éthique et la compassion. La contraception est généralement acceptée, mais les pratiques peuvent varier selon les cultures et les traditions.

6. **Sikhisme** : La reproduction est valorisée dans le cadre du mariage. Le sikhisme ne s'oppose pas à la contraception, tant qu'elle est utilisée de manière responsable et consensuelle.

Chaque religion peut avoir des interprétations et des pratiques différentes selon les cultures et les époques. Il est important de reconnaître la diversité des croyances et des pratiques au sein de chaque tradition religieuse.

Quels sont les discours des différentes religions du monde sur les modalités de la reproduction humaine (ex : l'existence et le rôle de la famille nucléaire ou large, le rôle de la femme, parfois le patriarcat) ?

Les différentes religions du monde ont des perspectives variées sur les modalités de la reproduction humaine, influençant ainsi les structures familiales, le rôle de la femme et parfois le patriarcat. Voici un aperçu de quelques grandes religions :

1. **Christianisme** :

- **Famille** : Le modèle de la famille nucléaire est souvent valorisé, avec une forte emphase sur le mariage comme fondement de la vie familiale.

- **Rôle de la femme** : Les rôles traditionnels peuvent être soulignés, mais il existe une grande diversité d'interprétations. Certaines dénominations encouragent l'égalité des sexes, tandis que d'autres maintiennent des rôles plus traditionnels.

- **Patriarcat** : Historiquement, de nombreuses branches du christianisme ont été patriarcales, bien que cela évolue dans certaines communautés.

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

2. **Islam** :

- **Famille** : La famille élargie est souvent valorisée, avec une importance accordée aux liens familiaux et à la responsabilité collective.
- **Rôle de la femme** : Les femmes ont des droits spécifiques en matière de mariage, de divorce et d'héritage, bien que les interprétations puissent varier. Le rôle de la femme est souvent vu comme complémentaire à celui de l'homme.
- **Patriarcat** : Les structures familiales sont souvent patriarcales, mais des réformes et des débats sur les droits des femmes sont en cours dans de nombreuses communautés musulmanes.

3. **Judaïsme** :

- **Famille** : La famille est centrale, avec une attention particulière aux traditions et à l'éducation religieuse des enfants.
- **Rôle de la femme** : Les rôles peuvent varier selon les courants (orthodoxe, conservateur, réformé), avec des interprétations modernes prônant l'égalité des sexes.
- **Patriarcat** : Traditionnellement patriarcal, mais avec des mouvements vers plus d'égalité dans certains courants.

4. **Hindouisme** :

- **Famille** : La famille élargie est souvent valorisée, avec un système de castes influençant les rôles et les responsabilités.
- **Rôle de la femme** : Les femmes ont des rôles importants dans les traditions familiales, bien que les pratiques varient largement.
- **Patriarcat** : Traditionnellement patriarcal, mais des changements se produisent, en particulier dans les milieux urbains.

5. **Bouddhisme** :

- **Famille** : Moins de prescriptions spécifiques sur la structure familiale, avec un accent sur l'éthique et la compassion.
- **Rôle de la femme** : Les femmes peuvent atteindre l'illumination, bien que dans certaines traditions, elles aient des rôles plus subordonnés.
- **Patriarcat** : Moins prononcé que dans d'autres religions, mais des influences culturelles peuvent introduire des éléments patriarcaux.

6. **Sikhisme** :

- **Famille** : La famille nucléaire est valorisée, avec une forte emphase sur l'égalité entre les sexes.
- **Rôle de la femme** : L'égalité des sexes est un principe fondamental, et les femmes jouent des rôles actifs dans la communauté.

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

- **Patriarcat** : Le sikhisme prône l'égalité, bien que des influences culturelles puissent parfois introduire des pratiques patriarcales.

Ces perspectives peuvent varier considérablement en fonction des contextes culturels et des interprétations contemporaines. Les religions continuent d'évoluer et de s'adapter aux changements sociaux, influençant ainsi les rôles familiaux et de genre.

Quelles sont les origines des discours et des organisations patriarcales ? La plupart des religions ne font-elles pas que répéter, soutenir des discours et organisations patriarcales déjà là ?

Les origines des discours et des organisations patriarcales sont complexes et multi-facettes, impliquant des facteurs historiques, sociaux, économiques et culturels. Voici quelques éléments clés qui ont contribué à l'émergence et à la perpétuation du patriarcat :

1. **Facteurs historiques et économiques** : Dans les sociétés préhistoriques, les rôles de genre étaient souvent influencés par les besoins de survie. Les hommes, en raison de leur force physique, étaient souvent les chasseurs ou les protecteurs, tandis que les femmes s'occupaient de la cueillette et des soins aux enfants. Avec l'avènement de l'agriculture, les rôles se sont sédentarisés, et la propriété foncière est devenue un facteur de pouvoir, souvent contrôlé par les hommes.

2. **Développement des structures sociales** : Au fur et à mesure que les sociétés sont devenues plus complexes, les structures hiérarchiques se sont renforcées, souvent au bénéfice des hommes. Les lois, les systèmes politiques et les institutions ont souvent été façonnés pour maintenir ces hiérarchies.

3. **Influence des religions** : Les religions ont souvent reflété et codifié les structures sociales existantes. Dans de nombreux cas, elles ont soutenu des rôles de genre traditionnels, renforçant les systèmes patriarcales. Cependant, il est important de noter que les interprétations religieuses ont évolué au fil du temps et ne sont pas uniformes. Certaines traditions religieuses ont également offert des espaces de pouvoir et d'influence aux femmes.

4. **Transmission culturelle** : Les normes patriarcales ont été transmises de génération en génération à travers la culture, l'éducation et les traditions familiales. Les récits, les mythes et les légendes ont souvent renforcé des rôles de genre spécifiques.

Il est donc difficile de dire que les religions sont la source unique du patriarcat. Plutôt, elles ont souvent reflété et parfois renforcé les structures sociales existantes. Cependant, il est important de reconnaître que les religions ne sont pas statiques et qu'elles peuvent évoluer. Dans de nombreux contextes, des réformes internes et des mouvements sociaux ont travaillé à redéfinir les rôles de genre et à promouvoir l'égalité au sein des traditions religieuses.

Certains pensent que l'asservissement de la femme est causé aussi par le fait que le cycle menstruel et que la « fenêtre mensuelle de fécondité » était et est encore très mal connue ? D'où la nécessité qu'elle soit toujours à disposition. Connais-tu de telles thèses ?

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

Oui, certaines théories suggèrent que l'incompréhension historique du cycle menstruel et de la fertilité féminine a pu contribuer à des attitudes et des structures patriarcales. Voici quelques points clés concernant ces thèses :

1. **Mystification du cycle menstruel** : Dans de nombreuses cultures anciennes, le cycle menstruel était mal compris et entouré de mystère et de superstition. Cela a souvent conduit à des tabous et à des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, les considérant parfois comme impures ou nécessitant un isolement pendant leurs règles.

2. **Contrôle de la reproduction** : L'incertitude entourant le moment précis de la fertilité féminine a pu encourager des comportements visant à contrôler la sexualité des femmes. Cela pourrait expliquer certaines pratiques culturelles où les femmes étaient surveillées ou leur liberté de mouvement était restreinte pour garantir la légitimité des enfants et la transmission du patrimoine familial.

3. **Disponibilité reproductive** : La méconnaissance des périodes spécifiques de fécondité a pu renforcer l'idée que les femmes devaient être constamment disponibles pour la reproduction, ce qui a pu contribuer à des dynamiques de pouvoir inégales dans les relations de genre.

4. **Évolution des connaissances** : Avec l'avancée des connaissances médicales et scientifiques, la compréhension du cycle menstruel et de la fertilité s'est améliorée. Cependant, les attitudes culturelles et sociales ne changent pas toujours au même rythme que les connaissances scientifiques.

Ces thèses soulignent l'importance de l'éducation et de la sensibilisation pour démystifier les processus biologiques naturels et promouvoir l'égalité des sexes. En comprenant mieux le cycle menstruel et la fertilité, les sociétés peuvent remettre en question les normes traditionnelles qui ont contribué à l'inégalité de genre.

Annexe : spiritualités religieuses et droits fondamentaux

Dans quelles mesures les religions du monde proclament et respectent "Les humains naissent et demeurent libres et égaux en droits", à propos des hommes et à propos des femmes ?

La déclaration selon laquelle *"les humains naissent et demeurent libres et égaux en droits"* est un principe fondamental des droits de l'homme moderne, notamment exprimé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Les religions du monde ont des approches variées concernant ce principe, et leur interprétation peut varier en fonction des contextes culturels et historiques.

1. **Christianisme** :

- Beaucoup de traditions chrétiennes enseignent l'égalité fondamentale des êtres humains devant Dieu, basant cette idée sur le fait que tous sont créés à l'image de Dieu. Cependant, l'égalité des sexes a été interprétée différemment selon les époques et les dénominations. Certaines églises ordonnent des femmes prêtres et pasteurs, tandis que d'autres réservent ces rôles aux hommes.

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

2. **Islam** :

- L'islam enseigne que tous les êtres humains sont égaux devant Dieu, mais reconnaît des rôles distincts pour les hommes et les femmes dans certains contextes sociaux et familiaux. Les droits des femmes en islam peuvent être interprétés différemment selon les écoles de pensée et les cultures, avec des débats en cours sur l'égalité des sexes dans de nombreux pays musulmans.

3. **Judaïsme** :

- Le judaïsme reconnaît la dignité et la valeur de chaque individu, mais comme dans d'autres religions, les rôles traditionnels de genre peuvent influencer la manière dont l'égalité est vécue dans la pratique. Les mouvements réformés et libéraux du judaïsme tendent à promouvoir l'égalité des sexes, y compris l'ordination des femmes rabbins.

4. **Hindouisme** :

- L'hindouisme a une vision complexe de l'égalité, influencée par le système de castes et les rôles traditionnels de genre. Cependant, des textes et des mouvements au sein de l'hindouisme prônent l'égalité des âmes et la dignité de chaque individu, indépendamment de leur sexe ou caste.

5. **Bouddhisme** :

- Le bouddhisme enseigne l'égalité fondamentale de tous les êtres en ce qui concerne la capacité à atteindre l'illumination. Cependant, les rôles des hommes et des femmes peuvent varier selon les cultures bouddhistes, et il existe des discussions sur l'égalité des sexes dans les ordres monastiques.

Il est important de noter que, dans toutes les religions, il existe des mouvements et des interprétations modernes qui cherchent à aligner les pratiques religieuses avec les principes contemporains des droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes. Cependant, les pratiques et les enseignements peuvent différer considérablement en fonction des contextes culturels, historiques et géographiques.

discours des différentes religions du monde à propos des droits à la naissance, de la liberté, de la propriété, du droit de protester

Les discours des différentes religions du monde sur des sujets tels que les droits à la naissance, la liberté, la propriété et le droit de protester varient considérablement en fonction des doctrines, des textes sacrés et des interprétations culturelles. Voici un aperçu général des perspectives de quelques grandes religions :

1. **Christianisme** :

- **Droits à la naissance** : Le christianisme met souvent l'accent sur la dignité inhérente de chaque être humain, créé à l'image de Dieu. Cela soutient l'idée que chaque personne a des droits fondamentaux dès la naissance.

- **Liberté** : La liberté spirituelle est centrale, avec une emphase sur la libération du péché. Les enseignements varient quant à la liberté politique et sociale, mais beaucoup de dénominations soutiennent les droits humains fondamentaux.

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

- **Propriété** : Les enseignements chrétiens sur la propriété encouragent la justice sociale et le partage avec les moins fortunés, bien que la propriété privée soit généralement acceptée.

- **Droit de protester** : Historiquement, le christianisme a soutenu des mouvements pour la justice sociale, bien que les approches varient selon les contextes et les époques.

2. **Islam** :

- **Droits à la naissance** : L'islam affirme la dignité humaine et les droits fondamentaux de chaque individu dès la naissance, basés sur les enseignements du Coran et du Hadith.

- **Liberté** : La liberté est valorisée, mais elle est souvent comprise dans le cadre du respect des lois divines. La liberté de conscience et de religion est un sujet complexe avec des interprétations variées.

- **Propriété** : La propriété privée est reconnue, mais l'islam insiste sur la responsabilité sociale, avec des mécanismes comme la zakat (aumône) pour redistribuer les richesses.

- **Droit de protester** : Le droit de protester pacifiquement est généralement accepté, surtout pour la justice et contre l'oppression, bien que les approches puissent varier selon les contextes politiques et culturels.

3. **Hindouisme** :

- **Droits à la naissance** : L'hindouisme reconnaît le caractère sacré de la vie, avec une attention particulière à la non-violence (ahimsa) et au respect des droits fondamentaux.

- **Liberté** : La liberté spirituelle est primordiale, centrée sur la libération (moksha) du cycle de la réincarnation. Les libertés sociales et politiques sont interprétées de diverses manières.

- **Propriété** : La propriété est acceptée, mais avec une forte éthique de détachement et de partage, soulignant l'importance du dharma (devoir moral).

- **Droit de protester** : L'hindouisme a inspiré des mouvements non-violents de protestation, notamment sous la conduite de figures comme Mahatma Gandhi.

4. **Bouddhisme** :

- **Droits à la naissance** : Le bouddhisme met l'accent sur la compassion et le respect de tous les êtres vivants, soutenant des droits fondamentaux dès la naissance.

- **Liberté** : La liberté est souvent perçue en termes de libération intérieure de la souffrance et de l'ignorance, plutôt que de libertés politiques ou sociales.

- **Propriété** : Le bouddhisme encourage le détachement des possessions matérielles, mais reconnaît la nécessité de moyens de subsistance justes.

- **Droit de protester** : Les protestations non-violentes sont en accord avec les principes bouddhistes de compassion et de non-violence.

5. **Judaïsme** :

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

- **Droits à la naissance** : Le judaïsme valorise la vie humaine et soutient la dignité et les droits de chaque individu dès la naissance, basés sur la Torah.

- **Liberté** : La liberté est un thème central, célébré notamment lors de la Pâque, commémorant la libération de l'esclavage en Égypte.

- **Propriété** : La propriété privée est reconnue, mais avec une forte responsabilité sociale, notamment à travers des lois de justice économique et de charité.

- **Droit de protester** : Le judaïsme a une longue tradition de débat et de protestation pour la justice, souvent encouragée dans le cadre de la loi et de l'éthique juives.

Chaque religion a ses propres nuances et interprétations, influencées par des contextes historiques et culturels spécifiques. Les enseignements peuvent également varier au sein des différentes branches ou sectes d'une même religion.

Pourtant, dans certaines religions, on parle de castes, de prédestination, de peuple élu. Peux tu m'expliquer ?

Bien sûr, je peux vous expliquer ces concepts et comment ils s'intègrent dans certaines traditions religieuses. Ces idées ont des significations et des implications variées selon les contextes religieux et culturels.

1. **Castes** :

- **Hindouisme** : Le système de castes est un aspect traditionnel de la société hindoue, bien qu'il ne soit pas explicitement mentionné dans les textes sacrés comme le Veda. Ce système divise la société en différentes catégories appelées varnas : les Brahmanes (prêtres et enseignants), les Kshatriyas (guerriers et dirigeants), les Vaishyas (commerçants et agriculteurs), et les Shudras (travailleurs et serviteurs). Il existe aussi des sous-catégories appelées jatis. Historiquement, ce système a influencé les rôles sociaux et les relations, bien que beaucoup s'efforcent aujourd'hui de le réformer ou de l'abolir en raison de ses aspects discriminatoires.

2. **Prédestination** :

- **Christianisme** : Dans certaines branches du christianisme, notamment le calvinisme, la prédestination est la doctrine selon laquelle Dieu a déterminé à l'avance ceux qui seront sauvés et ceux qui seront damnés. Cette idée repose sur la souveraineté absolue de Dieu et sa connaissance parfaite du futur.

- **Islam** : Le concept de qadar dans l'islam est parfois traduit par prédestination, signifiant que Dieu a connaissance et contrôle de tout ce qui se passe. Cependant, il existe un débat sur la compatibilité de ce concept avec le libre arbitre humain.

3. **Peuple élu** :

- **Judaïsme** : Le concept de peuple élu est central dans le judaïsme, où les Juifs sont considérés comme choisis par Dieu pour recevoir la Torah et pour être un exemple de vie éthique et

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

spirituelle. Cette élection est souvent vue comme une responsabilité plutôt qu'un privilège, impliquant des obligations morales et religieuses.

- **Christianisme** : Certaines interprétations chrétiennes parlent de l'Église comme du "nouveau peuple élu", élargi pour inclure tous les croyants en Christ, indépendamment de leur origine ethnique.

Ces concepts ont souvent été sujets à des interprétations diverses et à des débats au sein des traditions religieuses. Ils peuvent influencer profondément les structures sociales, les croyances personnelles et les pratiques religieuses. Il est important de noter que ces idées ne sont pas toujours acceptées uniformément au sein de chaque religion et peuvent être perçues différemment selon les contextes culturels et historiques.

Pourtant, dans certaines religions, on parle d'obéissance et même de soumission à Dieu, et, par extension d'obéissance et de soumission à ceux qui parlent au nom de Dieu. Peux tu m'expliquer ?

L'obéissance et la soumission à Dieu sont des concepts présents dans de nombreuses religions, souvent vus comme des expressions de foi, de respect et de dévotion. Voici comment ces idées se manifestent dans certaines traditions religieuses :

1. **Christianisme** :

- L'obéissance à Dieu est un thème central, impliquant la fidélité aux enseignements de Jésus et aux commandements de Dieu. Les chrétiens sont encouragés à vivre selon les principes bibliques, ce qui inclut souvent l'écoute des leaders religieux, tels que les prêtres ou les pasteurs, qui interprètent et enseignent la parole de Dieu. Cependant, l'obéissance ultime est envers Dieu, et non envers les hommes.

2. **Islam** :

- Le mot "islam" lui-même signifie "soumission" ou "reddition" à la volonté de Dieu. Les musulmans croient en l'obéissance aux commandements de Dieu tels qu'ils sont révélés dans le Coran et les Hadiths (les paroles et actions du Prophète Muhammad). Les leaders religieux, comme les imams, jouent un rôle dans l'interprétation de ces textes, mais chaque individu est responsable de sa propre soumission à Dieu.

3. **Judaïsme** :

- L'obéissance à Dieu est exprimée à travers l'adhésion à la Torah et aux nombreuses lois et commandements qu'elle contient. Les rabbins et autres leaders religieux aident à interpréter ces lois, mais l'accent est souvent mis sur la responsabilité personnelle de suivre les commandements divins.

4. **Hindouisme** :

- Bien que l'hindouisme ne mette pas l'accent sur la soumission dans le même sens que certaines autres religions, il encourage le dharma, ou le devoir moral et religieux, qui peut inclure l'obéissance aux enseignements spirituels et aux lois cosmiques. Les gurus et enseignants spirituels

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

jouent un rôle important dans la transmission de ces enseignements.

5. ****Bouddhisme**** :

- Le bouddhisme ne parle pas de soumission à un dieu, car il est non-théiste. Cependant, il encourage l'obéissance aux enseignements du Bouddha (le Dharma) comme un chemin vers l'illumination. Les moines et les enseignants bouddhistes aident à guider les pratiquants sur ce chemin. Dans toutes ces traditions, l'obéissance et la soumission sont souvent vues comme des moyens de vivre en accord avec des principes spirituels et éthiques plus élevés. Cependant, l'interprétation et l'application de ces concepts peuvent varier considérablement, et il est important de reconnaître que la soumission ne doit pas être confondue avec une acceptation aveugle de l'autorité humaine. Beaucoup de traditions insistent sur l'importance de la conscience personnelle et de la responsabilité individuelle.

Annexe : spiritualités religieuses et énoncés moraux

Quels énoncés moraux préconisent les grandes religions à propos du "vivre ensemble" ?

Les grandes religions du monde ont toutes des enseignements moraux qui encouragent le "vivre ensemble" de manière harmonieuse et respectueuse. Voici quelques principes clés de ces traditions :

1. ****Christianisme**** :

- Le christianisme met l'accent sur l'amour du prochain, comme illustré par le commandement de Jésus : "Aime ton prochain comme toi-même" (Matthieu 22:39). La parabole du Bon Samaritain est un exemple de l'importance de la compassion et de l'entraide.

2. ****Islam**** :

- L'islam enseigne des valeurs de justice, de charité et de fraternité. Le Coran exhorte les musulmans à traiter les autres avec équité et à prendre soin des nécessiteux, soulignant l'importance de la communauté (Ummah) et de la solidarité sociale.

3. ****Judaïsme**** :

- Le judaïsme met l'accent sur la justice sociale et le respect des autres, avec des commandements tels que "Tu aimeras ton prochain comme toi-même" (Lévitique 19:18). Le concept de Tikkoun Olam (réparer le monde) encourage les actions qui améliorent la société.

4. ****Hindouisme**** :

- L'hindouisme prône le respect de la vie et la non-violence (Ahimsa). Le concept de Dharma (devoir moral) inclut le respect des autres et la contribution au bien-être de la communauté.

5. ****Bouddhisme**** :

- Le bouddhisme enseigne la compassion (Karuna) et la bienveillance (Metta) envers tous les êtres. Le Noble Chemin Octuple inclut des principes de conduite éthique qui favorisent l'harmonie sociale.

6. ****Sikhisme**** :

Article (C-9) Les prémisses élémentaires de la vie religieuse

- Le sikhisme met l'accent sur l'égalité, la justice et le service aux autres (Seva). Les Sikhs sont encouragés à vivre en communauté et à aider ceux qui sont dans le besoin, indépendamment de leur religion ou statut social.

Ces principes montrent que, bien que les religions aient des croyances et des pratiques distinctes, elles partagent souvent des valeurs morales communes qui encouragent le respect, la compassion et la coopération entre les individus et les communautés.

Y a t'il des religions ou des institutions religieuses qui prônent la responsabilité ou la réussite individuelle, le « chacun pour soi », le mérite ?

La plupart des grandes religions du monde mettent l'accent sur la communauté, la compassion et le soutien mutuel, mais certaines traditions religieuses et philosophies spirituelles reconnaissent également l'importance de la responsabilité individuelle et du mérite personnel. Voici quelques exemples :

1. **Protestantisme (particulièrement le calvinisme)** :

- Certaines branches du protestantisme, notamment le calvinisme, mettent l'accent sur l'éthique du travail et la réussite individuelle comme signes de la grâce divine. Cette perspective a été interprétée par certains sociologues, comme Max Weber, comme contribuant à l'éthique capitaliste et à l'idée que le succès matériel peut être un indicateur de la bénédiction divine.

2. **Bouddhisme** :

- Le bouddhisme met l'accent sur la responsabilité individuelle dans la quête de l'illumination. Chaque individu est responsable de son propre chemin spirituel et de ses actions (karma), ce qui implique un certain degré de responsabilité personnelle et de mérite.

3. **Hindouisme** :

- Bien que l'hindouisme valorise le Dharma (devoir moral) et la communauté, il reconnaît également l'importance du karma individuel. Les actions d'une personne influencent son futur, ce qui souligne la responsabilité personnelle et le mérite.

4. **Confucianisme** :

- Bien que le confucianisme ne soit pas une religion au sens traditionnel, il met l'accent sur la responsabilité individuelle dans le respect des rôles sociaux et familiaux. La réussite personnelle est souvent vue dans le contexte de l'amélioration de la société et de la famille.

Il est important de noter que, même dans les traditions qui valorisent la responsabilité individuelle, ces concepts sont souvent équilibrés par des enseignements sur l'importance de la communauté, de l'entraide et de la compassion envers les autres. La réussite individuelle est souvent vue comme devant contribuer au bien-être collectif.